

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2015

QUESTION n° 0

OBJET : COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT.

Référence Service : PRM/DAJA/SAS-

Rapporteur : **M. Frédéric LACAS**

L'an deux mille quinze et le douze novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

Etaient Présents :

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Guy COMBES, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Robert MENARD, Jean-Claude RENU, Michel SUERE, Christophe THOMAS.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Nataly DARTIGUELONGUE, Ariane DESCALS SOTO, Caroline DESCHAMPS, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Alberte FREY, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Dominique GUIFFREY, Agnès JULLIAN, Pascale LAUGE, Michèle MILLER, Roselyne PESTEIL, Natalia PETITJEAN, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Laurence RUL, Annie SCHMITT, Florence TAILLADE, Catherine VANDROY, Elie ABOUD, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Brice BLAZY, Didier BRESSON, Adil CHOUKRI TOURI, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Daniel PAREDES, Pierre VILLENEUVE, Luc ZENON.

Etaient absents et avaient donné procuration :

Messieurs les Vice-Présidents

Elisabeth PISSARRO à Michel HERAIL,
Alain ROMERO à Jean-Pierre LAMBERT.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL à Jean-Michel DU PLAA,
Sandrine DAUGAS à Odette DORIER,
Magali PALERMO à Roselyne PESTEIL,
Perrine PELAEZ à Annie SCHMITT,
Nourredine ABID à Adil CHOUKRI TOURI,
Jacques GRANIER à Guy COMBES,
Michel MOULIN à Yvon MARTINEZ.

Etait excusé :

Monsieur le Conseiller Communautaire

Aimé COUQUET

Etaient absents :

Messieurs les Conseillers Communautaires

Henri CABANEL, Claude PATIN, Philippe ROUGEOT, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Adil CHOUKRI TOURI.

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux articles L 5211.10 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales et en application des délibérations du Conseil Communautaire en date des 28 avril et du 23 octobre 2014 donnant délégation au Président pour une partie de ses attributions, je vous rends compte des décisions prises récemment, conformément aux tableaux joints en annexe.

Le Conseil prend acte,
Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour expédition conforme,
Le Président,

Frédéric LACAS
Président de la Communauté d'Agglomération
Béziers Méditerranée
Maire de Sérignan

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2015

QUESTION n° 15.217

OBJET : RAPPORT SUR LA SITUATION INTERNE ET TERRITORIALE EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE POUR 2015.

Référence Service : DGAT/DAE/SAP-

Rapporteur : **M. Jean-Claude RENAU**

L'an deux mille quinze et le douze novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

Etaients Présents :

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Guy COMBES, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Robert MENARD, Jean-Claude RENAU, Michel SUERE, Christophe THOMAS.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Nataly DARTIGUELONGUE, Ariane DESCALS SOTO, Caroline DESCHAMPS, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Alberte FREY, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Dominique GUIFFREY, Agnès JULLIAN, Pascale LAUGE, Michèle MILLER, Roselyne PESTEIL, Natalia PETITJEAN, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Laurence RUL, Annie SCHMITT, Florence TAILLADE, Catherine VANDROY, Elie ABOUD, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Brice BLAZY, Didier BRESSON, Adil CHOUKRI TOURI, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Daniel PAREDES, Pierre VILLENEUVE, Luc ZENON.

Etaients absents et avaient donné procuration :

Messieurs les Vice-Présidents

Elisabeth PISSARRO à Michel HERAIL,
Alain ROMERO à Jean-Pierre LAMBERT.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL à Jean-Michel DU PLAA,
Sandrine DAUGAS à Odette DORIER,
Magali PALERMO à Roselyne PESTEIL,
Perrine PELAEZ à Annie SCHMITT,
Nourredine ABID à Adil CHOUKRI TOURI,
Jacques GRANIER à Guy COMBES,
Michel MOULIN à Yvon MARTINEZ.

Etait excusé :

Monsieur le Conseiller Communautaire

Aimé COUQUET

Etaients absents :

Messieurs les Conseillers Communautaires

Henri CABANEL, Claude PATIN, Philippe ROUGEOT, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Adil CHOUKRI TOURI.

Mesdames, Messieurs,

Conformément au décret du 17 février 2011, la Communauté d'Agglomération est tenue d'établir, chaque année, un rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable, préalablement au débat d'orientation budgétaire.

Ce rapport sur la situation de l'intercommunalité en matière de développement durable permet d'identifier la nécessité de poursuivre les efforts en termes de prise en compte des finalités de développement durable et d'intégration des éléments de méthode dans les projets et politiques.

Ceci exposé, il vous est proposé:

- de prendre acte du rapport 2015 sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable.

Nombre de Conseillers	
En exercice :	65
Présents :	51
Représentés :	9
Absents :	5
Suffrages exprimés :	60
Pour :	60
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,
Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour expédition conforme,
Le Président,

Frédéric LACAS
Président de la Communauté d'Agglomération
Béziers Méditerranée
Maire de Sérignan

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2015

QUESTION n° 15.218

OBJET : DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE .

Référence Service : PRM/DFIN/-

Rapporteur : **M. Robert GELY**

L'an deux mille quinze et le douze novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

Etaient Présents :

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Guy COMBES, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Robert MENARD, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Michel SUERE, Christophe THOMAS.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Nataly DARTIGUELONGUE, Ariane DESCALS SOTO, Caroline DESCHAMPS, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Alberte FREY, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Dominique GUIFFREY, Agnès JULLIAN, Pascale LAUGE, Michèle MILLER, Roselyne PESTEIL, Natalia PETITJEAN, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Laurence RUL, Annie SCHMITT, Florence TAILLADE, Catherine VANDROY, Elie ABOUD, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Brice BLAZY, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Adil CHOUKRI TOURI, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Daniel PAREDES, Pierre VILLENEUVE, Luc ZENON.

Etaient absents et avaient donné procuration :

Monsieur le Vice-Président

Elisabeth PISSARRO à Michel HERAIL.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL à Jean-Michel DU PLAA,
Sandrine DAUGAS à Odette DORIER,
Magali PALERMO à Roselyne PESTEIL,
Perrine PELAEZ à Annie SCHMITT,
Nourredine ABID à Adil CHOUKRI TOURI,
Jacques GRANIER à Guy COMBES,
Michel MOULIN à Yvon MARTINEZ.

Etait excusé :

Monsieur le Conseiller Communautaire

Aimé COUQUET

Etaient absents :

Messieurs les Conseillers Communautaires

Claude PATIN, Philippe ROUGEOT, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Adil CHOUKRI TOURI.

Mesdames, Messieurs,

Conformément à L'article L 5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), et à l'article 15 du règlement intérieur du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée, approuvé par la délibération n°7 du 20 novembre 2014, un débat a lieu au conseil communautaire sur les orientations générales du budget pour l'année 2016

Ceci exposé, il vous est proposé:

- d'aborder ce débat sur la base du document ci-annexé qui présente, dans les grandes lignes, les hypothèses qui guideront l'élaboration du budget primitif 2016 ainsi que les principales orientations d'équipement à poursuivre et à engager.

Le Conseil prend acte,

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Frédéric LACAS
Président de la Communauté d'Agglomération
Béziers Méditerranée
Maire de Sérignan

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2015

QUESTION n° 15.219

OBJET : BUDGET PRINCIPAL 2015 - DÉCISION MODIFICATIVE N° 5 .

Référence Service : PRM/DFIN/-

Rapporteur : **M. Robert GELY**

L'an deux mille quinze et le douze novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

Etaient Présents :

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Guy COMBES, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Robert MENARD, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Michel SUERE, Christophe THOMAS.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Nataly DARTIGUELONGUE, Ariane DESCALS SOTO, Caroline DESCHAMPS, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Alberte FREY, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Dominique GUIFFREY, Agnès JULLIAN, Pascale LAUGE, Michèle MILLER, Roselyne PESTEIL, Natalia PETITJEAN, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Laurence RUL, Annie SCHMITT, Florence TAILLADE, Catherine VANDROY, Elie ABOUD, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Brice BLAZY, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Adil CHOUKRI TOURI, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Daniel PAREDES, Pierre VILLENEUVE, Luc ZENON.

Etaient absents et avaient donné procuration :

Monsieur le Vice-Président

Elisabeth PISSARRO à Michel HERAIL.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL à Jean-Michel DU PLAA,
Sandrine DAUGAS à Odette DORIER,
Magali PALERMO à Roselyne PESTEIL,
Perrine PELAEZ à Annie SCHMITT,
Nourredine ABID à Adil CHOUKRI TOURI,
Jacques GRANIER à Guy COMBES,
Michel MOULIN à Yvon MARTINEZ.

Etait excusé :

Monsieur le Conseiller Communautaire

Aimé COUQUET

Etaient absents :

Messieurs les Conseillers Communautaires

Claude PATIN, Philippe ROUGEOT, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Adil CHOUKRI TOURI.

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la régularisation des crédits budgétaires 2015, il convient d'effectuer les virements de crédits suivants :

-Ajustement des imputations comptables relatives aux versements des subventions dans le cadre d'actions de proximité en prévention santé, inscrites dans les orientations santé du Contrat de Ville acté par délibération du conseil communautaire en date du 21/05/2015

SECTION FONCTIONNEMENT					
Service	Chap/Art	DEPENSES		RECETTES	
		Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
SSANT	011/6226-Honoraires		-5 400,00 €		
SSANT	65/6574-Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	500,00 €			
SSANT	65/65738-Subventions de fonctionnement aux organismes publics-Autres	2 400,00 €			
SSANT	65/657362-Subventions de fonctionnement aux organismes publics-CCAS	2 500,00 €			

-Versement des subventions dans le cadre du dispositif d'aides en faveur de l'habitat privé (300 000€) et du logement social SA HLM (199 650€)

SECTION INVESTISSEMENT						
Service	Chap/Art	Op/ AP	DEPENSES		RECETTES	
			Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
SPUBL	20/204182-Subventions d'équipement aux autres organismes publics- Bâtiments et installations			-499 650,00 €		
SPUBL	20/20422-Subventions d'équipement aux personnes de droit privé- Bâtiments et installations		199 650,00 €			
SPRIV	20/20422-Subventions d'équipement aux personnes de droit privé- Bâtiments et installations	1003	300 000,00 €			

-Actualisation du montant du fonds de concours en fonction du taux d'avancement du projet Aqua Domitia relatif au financement des réseaux de distribution d'eau brute du Nord Est Béziers et du maillon Biterrois

SECTION INVESTISSEMENT						
Service	Chap/Art	Op/ AP	DEPENSES		RECETTES	
			Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
SPUBL	20/204182-Subventions d'équipement aux autres organismes publics- Bâtiments et installations			-258 970,00 €		
DGAT	20/20422-Subventions d'équipement aux personnes de droit privé- Bâtiments et installations		258 970,00 €			

Ceci exposé, il vous est proposé:

- d'adopter la décision modificative n°5 pour le budget principal 2015,

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
En exercice :	65
Présents :	53
Représentés :	8
Absents :	4
Suffrages exprimés :	61
Pour :	61
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,
Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour expédition conforme,
Le Président,

Frédéric LACAS
Président de la Communauté d'Agglomération
Béziers Méditerranée
Maire de Sérignan

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2015

QUESTION n° 15.220

OBJET : BUDGET ASSAINISSEMENT DÉLÉGATION 2015 - DÉCISION MODIFICATIVE N° 4.

Référence Service : PRM/DFIN/-

Rapporteur : **M. Robert GELY**

L'an deux mille quinze et le douze novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

Etaients Présents :

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Guy COMBES, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Robert MENARD, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Michel SUERE, Christophe THOMAS.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Nataly DARTIGUELONGUE, Ariane DESCALS SOTO, Caroline DESCHAMPS, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Alberte FREY, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Dominique GUIFFREY, Agnès JULLIAN, Pascale LAUGE, Michèle MILLER, Roselyne PESTEIL, Natalia PETITJEAN, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Laurence RUL, Annie SCHMITT, Florence TAILLADE, Catherine VANDROY, Elie ABOUD, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Brice BLAZY, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Adil CHOUKRI TOURI, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Daniel PAREDES, Pierre VILLENEUVE, Luc ZENON.

Etaients absents et avaient donné procuration :

Monsieur le Vice-Président

Elisabeth PISSARRO à Michel HERAIL.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL à Jean-Michel DU PLAA,
Sandrine DAUGAS à Odette DORIER,
Magali PALERMO à Roselyne PESTEIL,
Perrine PELAEZ à Annie SCHMITT,
Nourredine ABID à Adil CHOUKRI TOURI,
Jacques GRANIER à Guy COMBES,
Michel MOULIN à Yvon MARTINEZ.

Etait excusé :

Monsieur le Conseiller Communautaire

Aimé COUQUET

Etaients absents :

Messieurs les Conseillers Communautaires

Claude PATIN, Philippe ROUGEOT, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Adil CHOUKRI TOURI.

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la régularisation des crédits budgétaires 2015, il convient d'effectuer un virement de crédits relatif aux travaux d'équipement déversoirs d'orage, comme suit :

SECTION INVESTISSEMENT						
Service	Chap/Art	Op/ AP	DEPENSES		RECETTES	
			Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
SADO	23/2315-Installations, matériels et outillages techniques	14,06 AP 4		6 000,00 €		
SADO	23/2315-Installations, matériels et outillages techniques	14,05 AP 4	6 000,00 €			

Ceci exposé, il vous est proposé:

- d'adopter la décision modificative n°4 pour le budget assainissement délégation 2015,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
En exercice :	65
Présents :	53
Représentés :	8
Absents :	4
Suffrages exprimés :	61
Pour :	61
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,
Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour expédition conforme,
Le Président,

Frédéric LACAS
Président de la Communauté d'Agglomération
Béziers Méditerranée
Maire de Sérignan

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2015

QUESTION n° 15.221

OBJET : BUDGET EAU DÉLÉGATION 2015 - DÉCISION MODIFICATIVE N° 3.

Référence Service : PRM/DFIN/-

Rapporteur : **M. Robert GELY**

L'an deux mille quinze et le douze novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

Etaients Présents :

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Guy COMBES, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Robert MENARD, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Michel SUERE, Christophe THOMAS.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Nataly DARTIGUELONGUE, Ariane DESCALS SOTO, Caroline DESCHAMPS, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Alberte FREY, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Dominique GUIFFREY, Agnès JULLIAN, Pascale LAUGE, Michèle MILLER, Roselyne PESTEIL, Natalia PETITJEAN, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Laurence RUL, Annie SCHMITT, Florence TAILLADE, Catherine VANDROY, Elie ABOUD, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Brice BLAZY, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Adil CHOUKRI TOURI, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Daniel PAREDES, Pierre VILLENEUVE, Luc ZENON.

Etaients absents et avaient donné procuration :

Monsieur le Vice-Président

Elisabeth PISSARRO à Michel HERAIL.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL à Jean-Michel DU PLAA,
Sandrine DAUGAS à Odette DORIER,
Magali PALERMO à Roselyne PESTEIL,
Perrine PELAEZ à Annie SCHMITT,
Nourredine ABID à Adil CHOUKRI TOURI,
Jacques GRANIER à Guy COMBES,
Michel MOULIN à Yvon MARTINEZ.

Etait excusé :

Monsieur le Conseiller Communautaire

Aimé COUQUET

Etaients absents :

Messieurs les Conseillers Communautaires

Claude PATIN, Philippe ROUGEOT, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Adil CHOUKRI TOURI.

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la régularisation des crédits budgétaires 2015, il convient d'effectuer les virements de crédits suivants :

-Réalisation de travaux supplémentaires dans le cadre de l'opération « alimentation communes du Nord »

SECTION INVESTISSEMENT						
Service	Chap/Art	Op/ AP	DEPENSES		RECETTES	
			Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
SEDR	23/2315-Installations, matériels et outillages techniques	10,02 AP 3		43 300,00 €		
SEDR	23/2315-Installations, matériels et outillages techniques	10,01 AP 3	43 300,00 €			

-Remboursement du trop perçu dans le cadre du Projet Urbain Partenarial relatif au financement de l'extension du réseau d'eau potable pour alimentation des campings

SECTION INVESTISSEMENT						
Service	Chap/Art	Op/ AP	DEPENSES		RECETTES	
			Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
SEDR	23/2315-Installations, matériels et outillages techniques	14,02 AP 5		1 780,00 €		
SEDNI	13/1318-Autres subventions d'équipement transférables		1 780,00 €			

Ceci exposé, il vous est proposé:

- d'adopter la décision modificative n°3 pour le budget eau délégation 2015,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
En exercice :	65
Présents :	53
Représentés :	8
Absents :	4
Suffrages exprimés :	61
Pour :	61
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Frédéric LACAS
Président de la Communauté d'Agglomération
Béziers Méditerranée
Maire de Sérignan

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2015

QUESTION n° 15.222

OBJET : AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE DES BÂTIMENTS COMMUNAUTAIRES.

Référence Service : PRM/DMSI/SBAT-

Rapporteur : **M. Gérard ABELLA**

L'an deux mille quinze et le douze novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

Etaients Présents :

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Guy COMBES, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Robert MENARD, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Michel SUERE, Christophe THOMAS.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Nataly DARTIGUELONGUE, Ariane DESCALS SOTO, Caroline DESCHAMPS, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Alberte FREY, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Dominique GUIFFREY, Agnès JULLIAN, Pascale LAUGE, Michèle MILLER, Roselyne PESTEIL, Natalia PETITJEAN, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Laurence RUL, Annie SCHMITT, Florence TAILLADE, Catherine VANDROY, Elie ABOUD, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Brice BLAZY, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Adil CHOUKRI TOURI, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Daniel PAREDES, Pierre VILLENEUVE, Luc ZENON.

Etaients absents et avaient donné procuration :

Monsieur le Vice-Président

Elisabeth PISSARRO à Michel HERAIL.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL à Jean-Michel DU PLAA,
Sandrine DAUGAS à Odette DORIER,
Magali PALERMO à Roselyne PESTEIL,
Perrine PELAEZ à Annie SCHMITT,
Nourredine ABID à Adil CHOUKRI TOURI,
Jacques GRANIER à Guy COMBES,
Michel MOULIN à Yvon MARTINEZ.

Etait excusé :

Monsieur le Conseiller Communautaire

Aimé COUQUET

Etaients absents :

Messieurs les Conseillers Communautaires

Claude PATIN, Philippe ROUGEOT, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Adil CHOUKRI TOURI.

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi n°2005-102 du 11 février 2005, pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, et aux décrets d'application, la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée a élaboré l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) des bâtiments communautaires pour la période 2016 à 2018. Il définit les travaux à entreprendre dans les établissements recevant du public de la communauté d'agglomération et prévoit l'enveloppe financière suivante relative à l'estimation de ces travaux.

Ceci exposé, il vous est proposé:

- d'autoriser Monsieur le président ou son représentant à déposer le dossier Ad'ap auprès du préfet de l'Hérault.
- d'autoriser Monsieur le président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la réalisation de Agenda d'Accessibilité Programmée.

Nombre de Conseillers	
En exercice :	65
Présents :	53
Représentés :	8
Absents :	4
Suffrages exprimés :	61
Pour :	61
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Frédéric LACAS
Président de la Communauté d'Agglomération
Béziers Méditerranée
Maire de Sérignan

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2015

QUESTION n° 15.223

OBJET : PORTS DE PLAISANCE MARITIMES : DÉSIGNATION DES INFRASTRUCTURES ET ZONES D'ACTIVITÉS PORTUAIRES À TRANSFÉRER.

Référence Service : DGAT/DAE/MGPT-

Rapporteur : **M. Michel SUERE**

L'an deux mille quinze et le douze novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

Etaients Présents :

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Guy COMBES, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Robert MENARD, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Michel SUERE, Christophe THOMAS.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Nataly DARTIGUELONGUE, Ariane DESCALS SOTO, Caroline DESCHAMPS, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Alberte FREY, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Dominique GUIFFREY, Agnès JULLIAN, Pascale LAUGE, Michèle MILLER, Roselyne PESTEIL, Natalia PETITJEAN, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Laurence RUL, Annie SCHMITT, Florence TAILLADE, Catherine VANDROY, Elie ABOUD, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Brice BLAZY, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Adil CHOUKRI TOURI, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Daniel PAREDES, Pierre VILLENEUVE, Luc ZENON.

Etaients absents et avaient donné procuration :

Monsieur le Vice-Président

Elisabeth PISSARRO à Michel HERAIL.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL à Jean-Michel DU PLAA,
Sandrine DAUGAS à Odette DORIER,
Magali PALERMO à Roselyne PESTEIL,
Perrine PELAEZ à Annie SCHMITT,
Nourredine ABID à Adil CHOUKRI TOURI,
Jacques GRANIER à Guy COMBES,
Michel MOULIN à Yvon MARTINEZ.

Etait excusé :

Monsieur le Conseiller Communautaire

Aimé COUQUET

Etaients absents :

Messieurs les Conseillers Communautaires

Claude PATIN, Philippe ROUGEOT, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Adil CHOUKRI TOURI.

Mesdames, Messieurs,

Le développement économique est une compétence obligatoire de la Communauté d'Agglomération. L'article L-5216-5-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, tel que modifié par la loi NOTRe du 7 Août 2015, précise que cette compétence concerne notamment « la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des zones d'activités portuaires ».

Les infrastructures et zones d'activités portuaires à transférer au 1er janvier 2016 sont les suivantes (cf. carte jointe) :

L'emprise portuaire du Port de Sérignan et ses annexes :

- pour le port, les parcelles cadastrées BR-0022, BR-0033 et BR-0034 d'une contenance totale de 47.433m², qui englobent le bassin de plaisance d'une capacité de 320 places, ainsi que les constructions, les équipements, la zone technique, les aires de circulation et de stationnements (véhicules, remorques, bateaux) directement liés à l'activité portuaire,
- le linéaire de 82 stationnements aménagés en rive droite de l'Orb au droit du port, et par extension le linéaire de berges permettant d'organiser des stationnements jusqu'à la limite communale au sud.

L'emprise portuaire du Port de Valras-Plage et ses annexes :

- pour le port, les deux parcelles cadastrées BA-0001 et BA-0002 partie, qui englobent le bassin de plaisance d'une capacité de 280 places, les constructions, les équipements, les aires de circulation et de stationnements (quais et terre-pleins) directement liés à l'activité portuaire,
- le linéaire de stationnements de bateaux aménagés en rive droite de l'Orb : au sud, en continuité du Quai, les terres-pleins et appontements jusqu'au début de la digue Ouest ; en rive gauche l'appontement faisant l'objet d'une Autorisation d'Occupation Temporaire liée au port ; au nord du port le linéaire de berges permettant l'organisation des stationnements de bateaux, jusqu'à la limite communale.

Au coeur du projet de territoire de Béziers-Méditerranée, adopté à l'unanimité le 21 mai dernier, figure le développement des ports de plaisance et des activités nautiques. Dans ce cadre, les deux ports de Sérignan et Valras-Plage doivent faire l'objet d'un programme de mise à niveau de leurs installations, d'extension de leurs capacités d'accueil, de mutualisation et d'optimisation de leur exploitation.

Pour que la communauté d'agglomération puisse mener à bien l'ensemble du projet de développement portant sur ces équipements et zones d'activités portuaires, il convient de décider leur transfert à la Communauté d'Agglomération à compter du 1er janvier 2016.

Ceci exposé, il vous est proposé:

- de transférer à la Communauté d'Agglomération à compter du 1er janvier 2016 les infrastructures et zones d'activités portuaires existantes ci-dessus énoncées et telles que circonscrites sur les plans joints en annexe,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
En exercice :	65
Présents :	53
Représentés :	8
Absents :	4
Suffrages exprimés :	61
Pour :	61
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,
Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Frédéric LACAS
Président de la Communauté d'Agglomération
Béziers Méditerranée
Maire de Sérignan

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2015

QUESTION n° 15.224

OBJET : CRÉATION DU BUDGET ANNEXE "LES PORTS BÉZIERS MÉDITERRANÉE" AU 01 JANVIER 2016.

Référence Service : PRM/DFIN/-

Rapporteur : **M. Robert GELY**

L'an deux mille quinze et le douze novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

Etaients Présents :

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Guy COMBES, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Robert MENARD, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Michel SUERE, Christophe THOMAS.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Nataly DARTIGUELONGUE, Ariane DESCALS SOTO, Caroline DESCHAMPS, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Alberte FREY, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Dominique GUIFFREY, Agnès JULLIAN, Pascale LAUGE, Michèle MILLER, Roselyne PESTEIL, Natalia PETITJEAN, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Laurence RUL, Annie SCHMITT, Florence TAILLADE, Catherine VANDROY, Elie ABOUD, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Brice BLAZY, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Adil CHOUKRI TOURI, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Daniel PAREDES, Pierre VILLENEUVE, Luc ZENON.

Etaients absents et avaient donné procuration :

Monsieur le Vice-Président

Elisabeth PISSARRO à Michel HERAIL.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL à Jean-Michel DU PLAA,
 Sandrine DAUGAS à Odette DORIER,
 Magali PALERMO à Roselyne PESTEIL,
 Perrine PELAEZ à Annie SCHMITT,
 Nourredine ABID à Adil CHOUKRI TOURI,
 Jacques GRANIER à Guy COMBES,
 Michel MOULIN à Yvon MARTINEZ.

Etait excusé :

Monsieur le Conseiller Communautaire

Aimé COUQUET

Etaients absents :

Messieurs les Conseillers Communautaires

Claude PATIN, Philippe ROUGEOT, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Adil CHOUKRI TOURI.

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 12 novembre 2015, le conseil communautaire a approuvé le transfert des ports maritimes de Valras-Plage et Sérignan à la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée au 01 janvier 2016.

La gestion de ces ports constitue une activité de service public industriel et commercial (SPIC) soumis au principe de l'équilibre financier.

Conformément aux articles L2224-1 et L2224-2 du CGCT, il convient de créer un budget annexe « Les Ports Béziers Méditerranée » afin de retracer l'ensemble des dépenses et recettes liées à l'exploitation de ces deux sites.

Ce budget annexe appliquera la nomenclature générale M4.

Le mode de gestion des ports au 01 janvier 2016 s'établira comme suit :

-Port de Valras-plage : régie directe par la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée

-Port de Sérignan : délégation de service public (délégataire : Chambre de Commerce et d'Industrie) dont le contrat sera transféré à la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée au 01/01/16.

Ceci exposé, il vous est proposé:

- d'approuver au 01 janvier 2016 la création d'un budget annexe « Les Ports Béziers Méditerranée» pour la gestion des ports communautaires

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
En exercice :	65
Présents :	53
Représentés :	8
Absents :	4
Suffrages exprimés :	61
Pour :	61
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,
Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Frédéric LACAS
Président de la Communauté d'Agglomération
Béziers Méditerranée
Maire de Sérignan

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2015

QUESTION n° 15.225

OBJET : ADOPTION DES STATUTS DE LA RÉGIE COMMUNAUTAIRE "LES PORTS BÉZIERS MÉDITERRANÉE".

Référence Service : DGAT/DAE/MGPT-

Rapporteur : **M. Michel SUERE**

L'an deux mille quinze et le douze novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

Etaient Présents :

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Guy COMBES, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Robert MENARD, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Michel SUERE, Christophe THOMAS.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Nataly DARTIGUELONGUE, Ariane DESCALS SOTO, Caroline DESCHAMPS, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Alberte FREY, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Dominique GUIFFREY, Agnès JULLIAN, Pascale LAUGE, Michèle MILLER, Roselyne PESTEIL, Natalia PETITJEAN, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Laurence RUL, Annie SCHMITT, Florence TAILLADE, Catherine VANDROY, Elie ABOUD, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Brice BLAZY, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Adil CHOUKRI TOURI, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Daniel PAREDES, Pierre VILLENEUVE, Luc ZENON.

Etaient absents et avaient donné procuration :

Monsieur le Vice-Président

Elisabeth PISSARRO à Michel HERAIL.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL à Jean-Michel DU PLAA,
Sandrine DAUGAS à Odette DORIER,
Magali PALERMO à Roselyne PESTEIL,
Perrine PELAEZ à Annie SCHMITT,
Nourredine ABID à Adil CHOUKRI TOURI,
Jacques GRANIER à Guy COMBES,
Michel MOULIN à Yvon MARTINEZ.

Etait excusé :

Monsieur le Conseiller Communautaire

Aimé COUQUET

Etaient absents :

Messieurs les Conseillers Communautaires

Claude PATIN, Philippe ROUGEOT, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Adil CHOUKRI TOURI.

Mesdames, Messieurs,

La Communauté d'Agglomération assurera à compter du 1er janvier 2016 la gestion et l'exploitation des ports Béziers Méditerranée.

La régie correspondante doit être dotée de statuts afin d'une part fixer les règles relatives au fonctionnement et d'autre part clarifier les relations entre le conseil d'exploitation, le conseil communautaire et le Président de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée.

Le conseil d'exploitation est composé de sept membres titulaires :

- cinq représentants de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée désignés par le Conseil Communautaire.
- un représentant de la commune de Sérignan désigné par le conseil municipal
- un représentant de la commune de Valras-Plage désigné par le conseil municipal

Ceci exposé, il vous est proposé:

- d'approuver les statuts de la régie des ports maritimes, tels qu'ils figurent en annexe de la présente délibération,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
En exercice :	65
Présents :	53
Représentés :	8
Absents :	4
Suffrages exprimés :	61
Pour :	61
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Frédéric LACAS
Président de la Communauté d'Agglomération
Béziers Méditerranée
Maire de Sérignan

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2015

QUESTION n° 15.226

OBJET : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA RÉGIE COMMUNAUTAIRE " LES PORTS BÉZIERS MÉDITERRANÉE".

Référence Service : PRM/DAJA/SAS-

Rapporteur : **M. Michel SUERE**

L'an deux mille quinze et le douze novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

Etaient Présents :

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Guy COMBES, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Robert MENARD, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Michel SUERE, Christophe THOMAS.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Nataly DARTIGUELONGUE, Ariane DESCALS SOTO, Caroline DESCHAMPS, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Alberte FREY, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Dominique GUIFFREY, Agnès JULLIAN, Pascale LAUGE, Michèle MILLER, Roselyne PESTEIL, Natalia PETITJEAN, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Laurence RUL, Annie SCHMITT, Florence TAILLADE, Catherine VANDROY, Elie ABOUD, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Brice BLAZY, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Adil CHOUKRI TOURI, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Daniel PAREDES, Pierre VILLENEUVE, Luc ZENON.

Etaient absents et avaient donné procuration :

Monsieur le Vice-Président

Elisabeth PISSARRO à Michel HERAIL.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL à Jean-Michel DU PLAA,
Sandrine DAUGAS à Odette DORIER,
Magali PALERMO à Roselyne PESTEIL,
Perrine PELAEZ à Annie SCHMITT,
Nourredine ABID à Adil CHOUKRI TOURI,
Jacques GRANIER à Guy COMBES,
Michel MOULIN à Yvon MARTINEZ.

Etait excusé :

Monsieur le Conseiller Communautaire

Aimé COUQUET

Etaient absents :

Messieurs les Conseillers Communautaires

Claude PATIN, Philippe ROUGEOT, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Adil CHOUKRI TOURI.

Mesdames, Messieurs,

Suite à l'adoption des statuts de la régie communautaire « les ports Béziers Méditerranée » par délibération du Conseil Communautaire en date du 12 novembre 2015, il convient de désigner les cinq représentants au conseil d'exploitation de la régie communautaire « les ports Béziers Méditerranée ».

Pour rappel, la composition du conseil d'exploitation est la suivante :

- cinq représentants de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée désignés par le Conseil Communautaire.
- un représentant de la commune de Sérignan désigné par le conseil municipal
- un représentant de la commune de Valras-Plage désigné par le conseil municipal

Cette désignation pourra s'effectuer soit à bulletin secret, soit en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales selon lesquelles « le conseil peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour les nominations et les représentations »,

Ceci exposé, il vous est proposé:

- après appel à candidature, de désigner les cinq représentants de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée au conseil d'exploitation,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Après appel à candidature, se sont déclarés les conseillers communautaires suivants :

- Frédéric LACAS
- Guy COMBES
- Michel SUERE
- Jean-Claude RENAU
- Elisabeth PISSARRO

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletins secrets pour l'élection des représentants de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée au conseil d'exploitation de la régie communautaire « les ports Béziers Méditerranée ».

Conformément aux dispositions de l'article L2121-21 du CGCT, et dans la mesure où le nombre de candidats déclarés correspond au nombre de sièges à pourvoir, les nominations prennent effet immédiatement comme suit :

- Frédéric LACAS
- Guy COMBES
- Michel SUERE
- Jean-Claude RENAU
- Elisabeth PISSARRO

Nombre de Conseillers	
En exercice :	65
Présents :	53
Représentés :	8
Absents :	4
Suffrages exprimés :	61
Pour :	61
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,
Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Frédéric LACAS
Président de la Communauté d'Agglomération
Béziers Méditerranée
Maire de Sérignan

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2015

QUESTION n° 15.227

OBJET : ACQUISITION DE PARCELLES AUPRÈS DE LA COMMUNE DE SÉRIGNAN, DANS LE CADRE DU PROJET DE DÉVELOPPEMENT " LES PORTS BÉZIERS MÉDITERRANÉE".

Référence Service : DGAT/DAE/SFONC-

Rapporteur : **M. Michel SUERE**

L'an deux mille quinze et le douze novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

Etaients Présents :

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Guy COMBES, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Robert MENARD, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Michel SUERE, Christophe THOMAS.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Nataly DARTIGUELONGUE, Ariane DESCALS SOTO, Caroline DESCHAMPS, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Alberte FREY, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Dominique GUIFFREY, Agnès JULLIAN, Pascale LAUGE, Michèle MILLER, Roselyne PESTEIL, Natalia PETITJEAN, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Laurence RUL, Annie SCHMITT, Florence TAILLADE, Catherine VANDROY, Elie ABOUD, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Brice BLAZY, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Adil CHOUKRI TOURI, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Daniel PAREDES, Pierre VILLENEUVE, Luc ZENON.

Etaients absents et avaient donné procuration :

Monsieur le Vice-Président

Elisabeth PISSARRO à Michel HERAIL.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL à Jean-Michel DU PLAA,
Sandrine DAUGAS à Odette DORIER,
Magali PALERMO à Roselyne PESTEIL,
Perrine PELAEZ à Annie SCHMITT,
Nourredine ABID à Adil CHOUKRI TOURI,
Jacques GRANIER à Guy COMBES,
Michel MOULIN à Yvon MARTINEZ.

Etait excusé :

Monsieur le Conseiller Communautaire

Aimé COUQUET

Etaients absents :

Messieurs les Conseillers Communautaires

Claude PATIN, Philippe ROUGEOT, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Adil CHOUKRI TOURI.

Mesdames, Messieurs,

Afin de mener à bien le projet de développement des ports Béziers-Méditerranée, la communauté d'agglomération doit procéder à l'acquisition des emprises foncières nécessaires à l'extension du Port de l'Orb, à savoir, conformément au pré-programme retenu : l'implantation d'un port à sec de 400 places, la création de 400 places à flot supplémentaires, la construction d'une capitainerie, le développement d'une zone technique, la création des voies d'accès, des aires de circulation et stationnements nécessaires à son fonctionnement et le traitement paysager des abords.

La Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée doit ainsi acquérir les parcelles cadastrées BR n°3, 4, 5, 6, 8, 32, 35, 39, 41, 43, 45, 47, section BS n°3 et section ZI n°201, 202 situées sur la commune de Sérignan, autour du port existant, pour une superficie de 215 492 m², appartenant à la Commune de Sérignan, moyennant un prix estimé à 304 524,86€ (évaluation en cours par le Service de France Domaine).

Ceci exposé, il vous est proposé:

- d'acquérir auprès de la commune de Sérignan les parcelles cadastrées section BR n°3, 4, 5, 6, 8, 32, 35, 39, 41, 43, 45, 47, section BS n°3 et section ZI n°201, 202, sises commune de Sérignan, d'une contenance totale de 215 492 m² pour un montant de 304 524,86€ auquel il conviendra d'ajouter les frais d'acquisition.
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
En exercice :	65
Présents :	53
Représentés :	8
Absents :	4
Suffrages exprimés :	61
Pour :	61
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,
Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Frédéric LACAS
Président de la Communauté d'Agglomération
Béziers Méditerranée
Maire de Sérignan

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2015

QUESTION n° 15.228

OBJET : VOIRIE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE - ACTUALISATION DE LA LISTE DES VOIES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE.

Référence Service : DGAT/DGU/SIEP-

Rapporteur : **M. Christophe THOMAS**

L'an deux mille quinze et le douze novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

Etaients Présents :

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Guy COMBES, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Robert MENARD, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Michel SUERE, Christophe THOMAS.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Nataly DARTIGUELONGUE, Ariane DESCALS SOTO, Caroline DESCHAMPS, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Alberte FREY, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Dominique GUIFFREY, Agnès JULLIAN, Pascale LAUGE, Michèle MILLER, Roselyne PESTEIL, Natalia PETITJEAN, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Laurence RUL, Annie SCHMITT, Florence TAILLADE, Catherine VANDROY, Elie ABOUD, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Brice BLAZY, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Adil CHOUKRI TOURI, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Daniel PAREDES, Pierre VILLENEUVE, Luc ZENON.

Etaients absents et avaient donné procuration :

Monsieur le Vice-Président

Elisabeth PISSARRO à Michel HERAIL.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL à Jean-Michel DU PLAA,
Sandrine DAUGAS à Odette DORIER,
Magali PALERMO à Roselyne PESTEIL,
Perrine PELAEZ à Annie SCHMITT,
Nourredine ABID à Adil CHOUKRI TOURI,
Jacques GRANIER à Guy COMBES,
Michel MOULIN à Yvon MARTINEZ.

Etait excusé :

Monsieur le Conseiller Communautaire

Aimé COUQUET

Etaient absents :

Messieurs les Conseillers Communautaires

Claude PATIN, Philippe ROUGEOT, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Adil CHOUKRI TOURI.

Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 28 juin 2012, le conseil communautaire a approuvé la définition de la voirie d'intérêt communautaire et adopté une liste nominative de voies déclarées d'intérêt communautaire qui constitue son périmètre d'intervention.

Le projet de territoire adopté en conseil communautaire en date du 21 mai 2015 a apporté de nouvelles orientations et une vision collective de l'aménagement et du développement du territoire.

Ce projet basé sur une approche territoriale et une politique ambitieuse pour le territoire a permis d'identifier des équipements structurants pour l'Agglomération.

Dès lors, il convient donc de définir de nouvelles infrastructures routières et cyclables d'intérêt communautaire permettant la desserte des sites stratégiques et équipements structurants.

L'évolution de la cartographie des voies et l'actualisation de la liste nominative des voies d'intérêt communautaire figurent en annexe.

Ceci exposé, il vous est proposé:

- d'adopter l'actualisation de la liste jointe en annexe de la liste des voies d'intérêt communautaire qui répondent aux critères arrêtés par la délibération du 28 juin 2012.
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
En exercice :	65
Présents :	53
Représentés :	8
Absents :	4
Suffrages exprimés :	61
Pour :	61
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,
Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Frédéric LACAS
Président de la Communauté d'Agglomération
Béziers Méditerranée
Maire de Sérignan

**REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE**

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2015

QUESTION n° 15.229

OBJET : DÉCLARATION D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE POUR LA CONSTRUCTION ET LA GESTION D'UN ÉQUIPEMENT SPORTIF À RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL.

Référence Service : DGAT/DGU/MCE-

Rapporteur : **M. Jean-Paul GALONNIER**

L'an deux mille quinze et le douze novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

Etaient Présents :

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Guy COMBES, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Robert MENARD, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Michel SUERE, Christophe THOMAS.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Nataly DARTIGUELONGUE, Ariane DESCALS SOTO, Caroline DESCHAMPS, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Alberte FREY, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Dominique GUIFFREY, Agnès JULLIAN, Pascale LAUGE, Michèle MILLER, Roselyne PESTEIL, Natalia PETITJEAN, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Laurence RUL, Annie SCHMITT, Florence TAILLADE, Catherine VANDROY, Elie ABOUD, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Brice BLAZY, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Adil CHOUKRI TOURI, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Daniel PAREDES, Pierre VILLENEUVE, Luc ZENON.

Etaient absents et avaient donné procuration :

Monsieur le Vice-Président

Elisabeth PISSARRO à Michel HERAIL.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL à Jean-Michel DU PLAA,
Sandrine DAUGAS à Odette DORIER,
Magali PALERMO à Roselyne PESTEIL,
Perrine PELAEZ à Annie SCHMITT,
Nourredine ABID à Adil CHOUKRI TOURI,
Jacques GRANIER à Guy COMBES,
Michel MOULIN à Yvon MARTINEZ.

Etait excusé :

Monsieur le Conseiller Communautaire

Aimé COUQUET

Etaient absents :

Messieurs les Conseillers Communautaires

Claude PATIN, Philippe ROUGEOT, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Adil CHOUKRI TOURI.

Mesdames, Messieurs,

La Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée exerce la compétence optionnelle « construction, aménagement, entretien et gestion des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire ».

Dans le cadre de cette compétence, Béziers Méditerranée a inscrit dans son projet de territoire la réalisation d'un équipement sportif qui favorise à la fois la pratique sportive sur l'ensemble du territoire au plus près des publics et la pratique sportive de haut niveau vecteur d'attractivité.

Une étude d'opportunité et de faisabilité a mis en évidence les besoins en matière d'équipement sportif, pour la pratique du sport de haut niveau pour les clubs phares du territoire, mais aussi pour la diffusion sportive sur l'ensemble du territoire.

Cet équipement à rayonnement départemental, sera composé d'un plateau sportif de 45x25 mètres, aménagé aux normes permettant d'accueillir des compétitions sportives de niveau européen.

Il devra comprendre au moins 1500 places de gradins et un espace de réception (loges).

Il devra, par ailleurs, intégrer au moins une salle polyvalente de 400 mètres carrés.

Un hall, des espaces communs et des locaux techniques compléteront l'équipement qui sera bordé d'au moins 350 places de parking.

L'équipement sera réalisé sur le parc de Mazeran sur l'emprise foncière la mieux adaptée au projet. Le prix du foncier sera supporté à 80% par la Ville de Béziers et à 20% par la Ville de Boujan sur Libron.

Le coût total de réalisation de l'opération est estimé à 9 millions d'euros TTC, hors foncier.

Ceci exposé, il vous est proposé:

-de déclarer d'intérêt communautaire la création et la gestion d'un équipement sportif à rayonnement départemental sur la base des conditions définies plus haut, dans le cadre de la compétence optionnelle relative à la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'équipements sportifs d'intérêt communautaire.

-d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
En exercice :	65
Présents :	53
Représentés :	8
Absents :	4
Suffrages exprimés :	61
Pour :	61
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,
Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Frédéric LACAS
Président de la Communauté d'Agglomération
Béziers Méditerranée
Maire de Sérignan

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2015

QUESTION n° 15.230

OBJET : APPROBATION DU PROGRAMME DE LIAISON FONSERANES / CENTRE VILLE ET DU SCHEMA D'AMENAGEMENT DE L'ENTREE OUEST DE LA VILLE DE BEZIERS.

Référence Service : PRM/DAJA/SAS-

Rapporteur : **M. Michel SUERE**

L'an deux mille quinze et le douze novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

Etaients Présents :

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Guy COMBES, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Robert MENARD, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Michel SUERE, Christophe THOMAS.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Nataly DARTIGUELONGUE, Ariane DESCALS SOTO, Caroline DESCHAMPS, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Alberte FREY, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Dominique GUIFFREY, Agnès JULLIAN, Pascale LAUGE, Michèle MILLER, Roselyne PESTEIL, Natalia PETITJEAN, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Laurence RUL, Annie SCHMITT, Florence TAILLADE, Catherine VANDROY, Elie ABOUD, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Brice BLAZY, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Adil CHOUKRI TOURI, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Daniel PAREDES, Pierre VILLENEUVE, Luc ZENON.

Etaients absents et avaient donné procuration :

Monsieur le Vice-Président

Elisabeth PISSARRO à Michel HERAIL.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL à Jean-Michel DU PLAA,
Sandrine DAUGAS à Odette DORIER,
Magali PALERMO à Roselyne PESTEIL,
Perrine PELAEZ à Annie SCHMITT,
Nourredine ABID à Adil CHOUKRI TOURI,
Jacques GRANIER à Guy COMBES,
Michel MOULIN à Yvon MARTINEZ.

Etait excusé :

Monsieur le Conseiller Communautaire

Aimé COUQUET

Etaients absents :

Messieurs les Conseillers Communautaires

Claude PATIN, Philippe ROUGEOT, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Adil CHOUKRI TOURI.

Mesdames, Messieurs,

L'aménagement de la liaison Fonseranes / centre ville et de l'entrée ouest de la ville de Béziers sont inscrits au projet de territoire 2015/2025 au titre d'aménagement du territoire et de la mobilité. Ces actions consistent à assurer la liaison entre le site remarquable des neuf Écluses et le centre ville de Béziers et à conforter le rôle de « rotule urbaine » du quartier du faubourg.

Les objectifs attendus visent à créer du lien par la mobilité inter quartier notamment grâce à un équipement spécifique et à valoriser le paysage urbain de caractère, fluidifier la circulation et faire émerger une stratégie de développement sur le long terme.

Le programme est décliné de la manière suivante, sur la période 2016-2023 (cf. carte ci-annexée) :

- **Liaison Fonseranes / Centre Ville**

- Aménagement de la voie royale du Canal du Midi, au titre du mode de déplacement doux : traitement de sol, plantations et accessibilité.
- Liaison aérienne entre le quartier Saint-Jacques et le Pont Canal au moyen d'un téléphérique de type « va et vient » permettant également de créer du lien entre les quartiers de la ville basse (Faubourg) et de la ville haute (centre ville) et dont la réalisation et l'exploitation sont susceptibles d'être confiés à un tiers dans le cadre d'une délégation de service public.
- Liaison du quartier saint jacques /Acropole (chemin des Remparts): Piétonnisation et aménagement urbain. La Ville de Béziers assurera la maîtrise d'ouvrage ; la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée intervenant sous forme d'un fond de concours plafonné à 1 million d'euros sur la base de 50 % de la dépense résiduelle. La mise en œuvre de ce fond de concours sera formalisée dans le cadre d'une convention.

- **Aménagement de l'entrée ouest de la ville de Béziers**

- Création d'une nouvelle voie reliant la RD609 (rond point Bachaga Boualem) à la RD19 (giratoire Pont d'Occitanie).
- Requalification de l'îlot Port Notre Dame : acquisitions, démolitions, réaménagement du quai à usage essentiellement de déplacement en mode doux et valorisation du bâti de qualité patrimoniale.

Le financement de ces opérations sera assuré dans le cadre d'une autorisation de programme.

Ceci exposé, il vous est proposé:

- D'approuver le programme de la liaison Fonseranes / Centre Ville et du schéma d'aménagement de l'entrée ouest de la Ville de Béziers tels que définis plus haut.
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
En exercice :	65
Présents :	53
Représentés :	8
Absents :	4
Suffrages exprimés :	61
Pour :	61
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,
Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Frédéric LACAS
Président de la Communauté d'Agglomération
Béziers Méditerranée
Maire de Sérignan

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2015

QUESTION n° 15.231

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE AU " PLAN DE DÉPLACEMENTS ENTREPRISE".

Référence Service : DGAT/DGU/SMOB-

Rapporteur : **M. Christophe THOMAS**

L'an deux mille quinze et le douze novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

Etaient Présents :

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Guy COMBES, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Robert MENARD, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Michel SUERE, Christophe THOMAS.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Nataly DARTIGUELONGUE, Ariane DESCALS SOTO, Caroline DESCHAMPS, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Alberte FREY, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Dominique GUIFFREY, Agnès JULLIAN, Pascale LAUGE, Michèle MILLER, Roselyne PESTEIL, Natalia PETITJEAN, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Laurence RUL, Annie SCHMITT, Florence TAILLADE, Catherine VANDROY, Elie ABOUD, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Brice BLAZY, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Adil CHOUKRI TOURI, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Daniel PAREDES, Pierre VILLENEUVE, Luc ZENON.

Etaient absents et avaient donné procuration :

Monsieur le Vice-Président

Elisabeth PISSARRO à Michel HERAIL.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL à Jean-Michel DU PLAA,
Sandrine DAUGAS à Odette DORIER,
Magali PALERMO à Roselyne PESTEIL,
Perrine PELAEZ à Annie SCHMITT,
Nourredine ABID à Adil CHOUKRI TOURI,
Jacques GRANIER à Guy COMBES,
Michel MOULIN à Yvon MARTINEZ.

Etait excusé :

Monsieur le Conseiller Communautaire

Aimé COUQUET

Etaient absents :

Messieurs les Conseillers Communautaires

Claude PATIN, Philippe ROUGEOT, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Adil CHOUKRI TOURI.

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de Déplacements Entreprise (PDE), la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée encourage les entreprises et les établissements publics présents sur son territoire à mettre en place les mesures visant à optimiser l'usage des modes de transports alternatifs.

Dans ce cadre, le Cabinet d'Architecture Plaire, situé à Béziers, 49 avenue du Président Wilson, sollicite la mise en place d'un partenariat qui fixe les objectifs et les engagements respectifs avec la Communauté d'Agglomération concernant :

- un accompagnement méthodologique pour la réalisation du PDE du Cabinet d'Architecture Plaire,
- l'attribution d'une aide aux salariés du Cabinet d'Architecture Plaire, lors de l'achat de Vélos à Assistance Électrique, dans la limite du budget alloué à cette action et selon les modalités fixées par délibération du Conseil Communautaire en date du 26 septembre 2013.

Ceci exposé, il vous est proposé:

- d'approuver la convention Plan de Déplacements Entreprise entre la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée et le Cabinet d'Architecture Plaire ci-annexée,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
En exercice :	65
Présents :	53
Représentés :	8
Absents :	4
Suffrages exprimés :	61
Pour :	61
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Frédéric LACAS
Président de la Communauté d'Agglomération
Béziers Méditerranée
Maire de Sérignan

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2015

QUESTION n° 15.232

OBJET : ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU SITE DE L'ISDND (INSTALLATION DE STOCKAGE DE DÉCHETS NON DANGEREUX).

Référence Service : DGAT/DTEGD/-

Rapporteur : **M. Jean-Claude RENAU**

L'an deux mille quinze et le douze novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

Etaient Présents :

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Guy COMBES, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Robert MENARD, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Michel SUERE, Christophe THOMAS.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Nataly DARTIGUELONGUE, Ariane DESCALS SOTO, Caroline DESCHAMPS, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Alberte FREY, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Dominique GUIFFREY, Agnès JULLIAN, Pascale LAUGE, Michèle MILLER, Roselyne PESTEIL, Natalia PETITJEAN, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Laurence RUL, Annie SCHMITT, Florence TAILLADE, Catherine VANDROY, Elie ABOUD, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Brice BLAZY, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Adil CHOUKRI TOURI, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Daniel PAREDES, Pierre VILLENEUVE, Luc ZENON.

Etaient absents et avaient donné procuration :

Monsieur le Vice-Président

Elisabeth PISSARRO à Michel HERAIL.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL à Jean-Michel DU PLAA,
Sandrine DAUGAS à Odette DORIER,
Magali PALERMO à Roselyne PESTEIL,
Perrine PELAEZ à Annie SCHMITT,
Nourredine ABID à Adil CHOUKRI TOURI,
Jacques GRANIER à Guy COMBES,
Michel MOULIN à Yvon MARTINEZ.

Etait excusé :

Monsieur le Conseiller Communautaire

Aimé COUQUET

Etaient absents :

Messieurs les Conseillers Communautaires

Claude PATIN, Philippe ROUGEOT, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Adil CHOUKRI TOURI.

Mesdames, Messieurs,

L'exploitation de l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux de Saint Jean de Libron a été autorisée par arrêté préfectoral n° 2003-1-1345 du 8 avril 2003.

Ce dernier fixe les règles d'exploitation, notamment, au regard du Code de l'Environnement, du Règlement Sanitaire Départemental, du Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers.

En complément de cette autorisation administrative, il convient de se doter d'un règlement intérieur spécifique destiné à l'organisation du Service d'exploitation, et à destination des usagers.

Il précise les conditions de fonctionnement et d'exploitation, qui en respectant les textes réglementaires en vigueur, détermine les modalités d'accueil, les conditions d'accès au site, et de circulation, la nature des déchets admis ou interdits, et les procédures à respecter selon les interventions.

Ce règlement sera affiché à l'entrée du site afin qu'il soit visible et lisible par tous les utilisateurs et intervenants.

Ceci exposé, il vous est proposé:

- d'adopter le règlement intérieur de l'ISDND Saint Jean de Libron à destination des usagers, joint en annexe.
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
En exercice :	65
Présents :	53
Représentés :	8
Absents :	4
Suffrages exprimés :	61
Pour :	61
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,
Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Frédéric LACAS
Président de la Communauté d'Agglomération
Béziers Méditerranée
Maire de Sérignan

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2015

QUESTION n° 15.233

OBJET : ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU SITE VALORBI (VALORISATION ORGANIQUE DU BITERROIS) .

Référence Service : DGAT/DTEGD/-

Rapporteur : **M. Jean-Claude RENAU**

L'an deux mille quinze et le douze novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

Etaients Présents :

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Guy COMBES, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Robert MENARD, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Michel SUERE, Christophe THOMAS.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Nataly DARTIGUELONGUE, Ariane DESCALS SOTO, Caroline DESCHAMPS, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Alberte FREY, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Dominique GUIFFREY, Agnès JULLIAN, Pascale LAUGE, Michèle MILLER, Roselyne PESTEIL, Natalia PETITJEAN, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Laurence RUL, Annie SCHMITT, Florence TAILLADE, Catherine VANDROY, Elie ABOUD, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Brice BLAZY, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Adil CHOUKRI TOURI, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Daniel PAREDES, Pierre VILLENEUVE, Luc ZENON.

Etaients absents et avaient donné procuration :

Monsieur le Vice-Président

Elisabeth PISSARRO à Michel HERAIL.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL à Jean-Michel DU PLAA,
Sandrine DAUGAS à Odette DORIER,
Magali PALERMO à Roselyne PESTEIL,
Perrine PELAEZ à Annie SCHMITT,
Nourredine ABID à Adil CHOUKRI TOURI,
Jacques GRANIER à Guy COMBES,
Michel MOULIN à Yvon MARTINEZ.

Etait excusé :

Monsieur le Conseiller Communautaire

Aimé COUQUET

Etaients absents :

Messieurs les Conseillers Communautaires

Claude PATIN, Philippe ROUGEOT, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Adil CHOUKRI TOURI.

Mesdames, Messieurs,

L'exploitation de VALORBI (Valorisation Organique du Biterrois) (anciennement UVOM) a été autorisée par arrêté préfectoral n° 2010-I-3665 du 22 décembre 2010

Ce dernier fixe les règles d'exploitation, notamment, au regard du Code de l'Environnement, du Règlement Sanitaire Départemental, du Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers.

En complément de cette autorisation administrative, il convient de se doter d'un règlement intérieur spécifique destiné à l'organisation du Service d'exploitation, et à destination des usagers.

Il précise les conditions de fonctionnement et d'exploitation, qui en respectant les textes réglementaires en vigueur, détermine les modalités d'accueil, les conditions d'accès au site, et de circulation, la nature des déchets admis ou interdits, et les procédures à respecter selon les interventions.

Ce règlement sera affiché à l'entrée du site afin qu'il soit visible et lisible par tous les utilisateurs et intervenants.

Ceci exposé, il vous est proposé:

- d'adopter le règlement intérieur de VALORBI à destination des usagers, joint en annexe
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
En exercice :	65
Présents :	53
Représentés :	8
Absents :	4
Suffrages exprimés :	61
Pour :	61
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Frédéric LACAS
Président de la Communauté d'Agglomération
Béziers Méditerranée
Maire de Sérignan

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2015

QUESTION n° 15.234

OBJET : FIXATION DES TARIFS COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS POUR L'ANNÉE 2016.

Référence Service : DGAT/DTEGD/-

Rapporteur : **M. Jean-Claude RENAU**

L'an deux mille quinze et le douze novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

Etaient Présents :

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Guy COMBES, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Robert MENARD, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Michel SUERE, Christophe THOMAS.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Nataly DARTIGUELONGUE, Ariane DESCALS SOTO, Caroline DESCHAMPS, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Alberte FREY, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Dominique GUIFFREY, Agnès JULLIAN, Pascale LAUGE, Michèle MILLER, Roselyne PESTEIL, Natalia PETITJEAN, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Laurence RUL, Annie SCHMITT, Florence TAILLADE, Catherine VANDROY, Elie ABOUD, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Brice BLAZY, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Adil CHOUKRI TOURI, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Daniel PAREDES, Pierre VILLENEUVE, Luc ZENON.

Etaient absents et avaient donné procuration :

Monsieur le Vice-Président

Elisabeth PISSARRO à Michel HERAIL.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL à Jean-Michel DU PLAA,
Sandrine DAUGAS à Odette DORIER,
Magali PALERMO à Roselyne PESTEIL,
Perrine PELAEZ à Annie SCHMITT,
Nourredine ABID à Adil CHOUKRI TOURI,
Jacques GRANIER à Guy COMBES,
Michel MOULIN à Yvon MARTINEZ.

Etait excusé :

Monsieur le Conseiller Communautaire

Aimé COUQUET

Etaient absents :

Messieurs les Conseillers Communautaires

Claude PATIN, Philippe ROUGEOT, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Adil CHOUKRI TOURI.

Mesdames, Messieurs,

Il convient de déterminer les tarifs appliqués aux différents services intervenant pour la compétence collecte et traitement des déchets.

Il s'agit d'établir les conditions financières d'accueil des clients qui permettront de réceptionner les déchets ménagers et assimilés sur les installations de pré-traitement et de traitement suivants : l'Usine VALORBI, la Plate-Forme de compostage des déchets végétaux, et l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux de Saint Jean de Libron.

Bien que la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) progresse pour 2016, de + 5 € par tonne, afin de tenir compte du contexte économique difficile, et afin de soutenir le secteur du bâtiment et des travaux publics, notamment les entreprises artisanales, il est proposé de diminuer les principaux tarifs d'entrée à l'ISDND Saint Jean de Libron.

Par ailleurs, il convient de prévoir, une reprise de l'inflation, pour les tarifs qui sont également calculés pour la vente de certaines matières, notamment le compost conforme à la norme NFU 44-051, pour la réalisation de prestations de transports, et pour la collecte et l'évacuation de déchets produits par des usagers du service et ne nécessitant pas de sujétions techniques ou d'homologation particulières.

Pour 2016, il est proposé, en adéquation avec les dispositions prévues au règlement de collecte (arrêté n°2012/582 publié le 11 juillet 2012), de facturer le renouvellement de conteneurs individuels, de déterminer un tarif unitaire de mise à disposition de conteneurs, selon les barèmes fournis par le fournisseur. Cette disposition vise notamment à améliorer la propreté de l'espace public, et à inciter les administrés à rentrer leurs conteneurs entre deux collectes.

Le tableau en annexe reprend la totalité des tarifs utiles au bon exercice de ces interventions et aux facturations afférentes.

Ceci exposé, il vous est proposé:

- d'approuver pour l'année 2016 les tarifs en annexe,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
En exercice :	65
Présents :	53
Représentés :	8
Absents :	4
Suffrages exprimés :	61
Pour :	61
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,
Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Frédéric LACAS
Président de la Communauté d'Agglomération
Béziers Méditerranée
Maire de Sérignan

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2015

QUESTION n° 15.235

OBJET : ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DE L'INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE DE BÉZIERS : CONVENTION DE PARTENARIAT.

Référence Service : DGEE/DDE/SIERI-

Rapporteur : **M. Alain BIOLA**

L'an deux mille quinze et le douze novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

Etaiet Présents :

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Guy COMBES, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Robert MENARD, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Michel SUERE, Christophe THOMAS.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Nataly DARTIGUELONGUE, Ariane DESCALS SOTO, Caroline DESCHAMPS, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Alberte FREY, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Dominique GUIFFREY, Agnès JULLIAN, Pascale LAUGE, Michèle MILLER, Roselyne PESTEIL, Natalia PETITJEAN, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Laurence RUL, Annie SCHMITT, Florence TAILLADE, Catherine VANDROY, Elie ABOUD, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Brice BLAZY, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Adil CHOUKRI TOURI, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Daniel PAREDES, Pierre VILLENEUVE, Luc ZENON.

Etaiet absents et avaient donné procuration :

Monsieur le Vice-Président

Elisabeth PISSARRO à Michel HERAIL.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL à Jean-Michel DU PLAA,
Sandrine DAUGAS à Odette DORIER,
Magali PALERMO à Roselyne PESTEIL,
Perrine PELAEZ à Annie SCHMITT,
Nourredine ABID à Adil CHOUKRI TOURI,
Jacques GRANIER à Guy COMBES,
Michel MOULIN à Yvon MARTINEZ.

Etait excusé :

Monsieur le Conseiller Communautaire

Aimé COUQUET

Etaiet absents :

Messieurs les Conseillers Communautaires

Claude PATIN, Philippe ROUGEOT, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Adil CHOUKRI TOURI.

Mesdames, Messieurs,

La présence d'établissements universitaires est essentielle au développement éducatif, culturel et socio-économique du territoire.

Par leurs formations pluridisciplinaires, ils assurent pour tous les étudiants, un accès à l'enseignement supérieur, et aux entreprises, l'assurance de recruter des jeunes qualifiés et compétents. Par leurs activités de recherche et de transfert de technologie, ils offrent au monde économique des soutiens et des opportunités d'innovation. Par leurs productions scientifiques, ils rayonnent au plan national et international.

La Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée est compétente pour soutenir et développer l'enseignement supérieur et la recherche sur son territoire. L'action de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée en matière d'enseignement supérieur et de recherche a trois objectifs:

- Permettre l'accès aux études supérieures à tous les biterrois ;
- Soutenir la recherche et en faire un moteur d'attractivité ;
- Ouvrir l'Université aux attentes du territoire.

Depuis sa création, elle s'est engagée aux côtés de l'IUT de Béziers (composante de l'Université de Montpellier), que ce soit pour assurer des conditions d'accueils idéales aux étudiants que pour favoriser le développement de la structure.

L'IUT de Béziers accueille chaque année environ 475 étudiants, acteur incontournable des métiers de l'économie numérique, c'est le seul en France à allier les trois départements d'enseignements complémentaires que sont MMI (Métiers du Multimédia et de l'Internet), R&T (Réseaux et Télécoms) et TC (Techniques de Commercialisation). Il forme des jeunes à la construction du réseau informatique, à la réalisation des contenus et à la commercialisation des biens.

Soucieuses de conforter le centre universitaire sur le site biterrois, la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée et l'IUT de Béziers entendent poursuivre leur coopération par la signature d'une convention d'objectifs pluriannuelle, pour le renforcement et le développement de l'enseignement supérieur qui constitue un élément stratégique pour répondre notamment aux besoins économiques de notre territoire.

Ceci exposé, il vous est proposé:

- de prendre acte des éléments exposés ci-dessus,
- d'approuver la convention d'objectifs à passer entre la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée, l'Université de Montpellier et l'IUT, telle qu'annexée si jointe,
- d'attribuer une aide de 53 207,28 € pour l'année 2015 à l'IUT, dans la limite des crédits inscrits au budget 2015,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
En exercice :	65
Présents :	53
Représentés :	8
Absents :	4
Suffrages exprimés :	61
Pour :	61
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,
Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Frédéric LACAS
Président de la Communauté d'Agglomération
Béziers Méditerranée
Maire de Sérignan

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2015

QUESTION n° 15.236

OBJET : ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DU CENTRE UNIVERSITAIRE DUGUESCLIN : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'UNIVERSITÉ PAUL VALÉRY DE MONTPELLIER.

Référence Service : DGEE/DDE/SIERI-

Rapporteur : **M. Alain BIOLA**

L'an deux mille quinze et le douze novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

Etaient Présents :

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Guy COMBES, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Robert MENARD, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Michel SUERE, Christophe THOMAS.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Nataly DARTIGUELONGUE, Ariane DESCALS SOTO, Caroline DESCHAMPS, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Alberte FREY, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Dominique GUIFFREY, Agnès JULLIAN, Pascale LAUGE, Michèle MILLER, Roselyne PESTEIL, Natalia PETITJEAN, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Laurence RUL, Annie SCHMITT, Florence TAILLADE, Catherine VANDROY, Elie ABOUD, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Brice BLAZY, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Adil CHOUKRI TOURI, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Daniel PAREDES, Pierre VILLENEUVE, Luc ZENON.

Etaient absents et avaient donné procuration :

Monsieur le Vice-Président

Elisabeth PISSARRO à Michel HERAIL.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL à Jean-Michel DU PLAA,
Sandrine DAUGAS à Odette DORIER,
Magali PALERMO à Roselyne PESTEIL,
Perrine PELAEZ à Annie SCHMITT,
Nourredine ABID à Adil CHOUKRI TOURI,
Jacques GRANIER à Guy COMBES,
Michel MOULIN à Yvon MARTINEZ.

Etait excusé :

Monsieur le Conseiller Communautaire

Aimé COUQUET

Etaient absents :

Messieurs les Conseillers Communautaires

Claude PATIN, Philippe ROUGEOT, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Adil CHOUKRI TOURI.

Mesdames, Messieurs,

La présence d'établissements universitaires est essentielle au développement éducatif, culturel et socio-économique du territoire.

Par leurs formations pluridisciplinaires, ils assurent pour tous les étudiants, un accès à l'enseignement supérieur, et aux entreprises, l'assurance de recruter des jeunes qualifiés et compétents. Par leurs activités de recherche et de transfert de technologie, ils offrent au monde économique des soutiens et des opportunités d'innovation. Par leurs productions scientifiques, ils rayonnent au plan national et international.

La Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée est compétente pour soutenir et développer l'enseignement supérieur et la recherche sur son territoire. L'action de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée en matière d'enseignement supérieur et de recherche a trois objectifs :

- Permettre l'accès aux études supérieures à tous les biterrois;
- Soutenir la recherche et en faire un moteur d'attractivité;
- Ouvrir l'Université aux attentes du territoire.

Depuis sa création, elle s'est engagée aux côtés du centre universitaire Duguesclin (antenne de l'Université Paul Valéry de Montpellier), que ce soit pour assurer des conditions d'accueils idéales aux étudiants que pour favoriser le développement de la structure.

Le centre universitaire Duguesclin accueille chaque année environ 750 étudiants, acteur incontournable dans les sciences humaines, en économie et en tourisme durable.

Soucieuses de conforter le centre universitaire sur le site biterrois, la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée et l'Université Paul Valéry de Montpellier entendent poursuivre leur coopération par la signature d'une convention d'objectifs pluriannuelle, pour le renforcement et le développement de l'enseignement supérieur qui constitue un élément stratégique pour répondre notamment aux besoins économiques de notre territoire.

Ceci exposé, il vous est proposé:

- de prendre acte des éléments exposés ci-dessus,
- d'approuver la convention d'objectifs à passer entre la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée et l'université Paul Valéry de Montpellier, telle qu'annexée ci jointe,
- d'attribuer une aide de 49 660,00 € pour l'année 2015 au centre universitaire Duguesclin (antenne de l'Université Paul Valéry de Montpellier), dans la limite des crédits inscrits au budget 2015,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
En exercice :	65
Présents :	53
Représentés :	8
Absents :	4
Suffrages exprimés :	61
Pour :	61
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,
Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Frédéric LACAS
Président de la Communauté d'Agglomération
Béziers Méditerranée
Maire de Sérignan

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2015

QUESTION n° 15.237

OBJET : GARANTIE D'EMPRUNT OPERATION "ZAC PORTES DE SAUVIAN".

Référence Service : PRM/DFIN/-

Rapporteur : **M. Alain BIOLA**

L'an deux mille quinze et le douze novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

Etaient Présents :

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Guy COMBES, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Robert MENARD, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Michel SUERE, Christophe THOMAS.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Nataly DARTIGUELONGUE, Ariane DESCALS SOTO, Caroline DESCHAMPS, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Alberte FREY, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Dominique GUIFFREY, Agnès JULLIAN, Pascale LAUGE, Michèle MILLER, Roselyne PESTEIL, Natalia PETITJEAN, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Laurence RUL, Annie SCHMITT, Florence TAILLADE, Catherine VANDROY, Elie ABOUD, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Brice BLAZY, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Adil CHOUKRI TOURI, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Daniel PAREDES, Pierre VILLENEUVE, Luc ZENON.

Etaient absents et avaient donné procuration :

Monsieur le Vice-Président

Elisabeth PISSARRO à Michel HERAIL.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL à Jean-Michel DU PLAA,
Sandrine DAUGAS à Odette DORIER,
Magali PALERMO à Roselyne PESTEIL,
Perrine PELAEZ à Annie SCHMITT,
Nourredine ABID à Adil CHOUKRI TOURI,
Jacques GRANIER à Guy COMBES,
Michel MOULIN à Yvon MARTINEZ.

Etait excusé :

Monsieur le Conseiller Communautaire

Aimé COUQUET

Etaient absents :

Messieurs les Conseillers Communautaires

Claude PATIN, Philippe ROUGEOT, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Adil CHOUKRI TOURI.

Mesdames, Messieurs,

Vu la demande formulée par la SEBLI tendant à obtenir la garantie par la Communauté d'Agglomération à hauteur de 600 000 € représentant 80% d'un emprunt de 750 000 € à contracter auprès de la Caisse d'Epargne, en vue du financement des aménagements de la « ZAC Portes de Sauvian » réalisés au titre de la concession d'aménagement confiée par la CABM par délibération du 26 octobre 2010

Vu l'article R221-19 du Code monétaire et financier,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles 2021 et 2298 du Code Civil ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 27 mars 2002 ayant déclaré d'intérêt communautaire la ZAC Portes de Sauvian

Ceci exposé, il vous est proposé:

Article 1 : La Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée accorde sa garantie d'emprunt à hauteur de 600 000 € représentant 80% d'un emprunt de 750 000 € que la Sebli se propose de contracter auprès de la Caisse d'Epargne.

Ce prêt est destiné à financer les aménagements de la ZAC Portes de Sauvian

Article 2 : Les caractéristiques du prêt consenti par la Caisse d'Epargne sont les suivantes :

Montant	750 000,00 €
Mise à disposition des fonds	en une ou plusieurs fois dans les 4 mois qui suivent la signature du contrat
Périodicité	Annuelle
Amortissement	échéances constantes dont 2 ans de différé d'amortissement
Base de calcul	30/360
Durée	5 ans
Taux fixe	1,74%
Remboursement Anticipé	Possible, totalement ou partiellement, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
Commission engagement	0,25%
Frais de dossier	500,00 €

Article 3 : Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple notification de la Caisse d'Epargne par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : La Communauté d'Agglomération s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Article 5 : Le Conseil autorise le Président de la Communauté d'Agglomération à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse d'Epargne et l'emprunteur.

Nombre de Conseillers	
En exercice :	65
Présents :	53
Représentés :	8
Absents :	4
Suffrages exprimés :	61
Pour :	61
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,
Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Frédéric LACAS
Président de la Communauté d'Agglomération
Béziers Méditerranée
Maire de Sérignan

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2015

QUESTION n° 15.238

OBJET : AIDE À L'IMMOBILIER D'ENTREPRISES : EXTENSION ET RÉAMÉNAGEMENT D'UN BÂTIMENT POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ENTREPRISE ALARY BOISSONS À BÉZIERS.

Référence Service : DGEE/DDE/SIERI-

Rapporteur : **M. Alain BIOLA**

L'an deux mille quinze et le douze novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

Etaients Présents :

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Guy COMBES, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Robert MENARD, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Michel SUERE, Christophe THOMAS.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Nataly DARTIGUELONGUE, Ariane DESCALS SOTO, Caroline DESCHAMPS, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Alberte FREY, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Dominique GUIFFREY, Agnès JULLIAN, Pascale LAUGE, Michèle MILLER, Roselyne PESTEIL, Natalia PETITJEAN, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Laurence RUL, Annie SCHMITT, Florence TAILLADE, Catherine VANDROY, Elie ABOUD, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Brice BLAZY, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Adil CHOUKRI TOURI, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Daniel PAREDES, Pierre VILLENEUVE, Luc ZENON.

Etaients absents et avaient donné procuration :

Monsieur le Vice-Président

Elisabeth PISSARRO à Michel HERAIL.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL à Jean-Michel DU PLAA,
Sandrine DAUGAS à Odette DORIER,
Magali PALERMO à Roselyne PESTEIL,
Perrine PELAEZ à Annie SCHMITT,
Nourredine ABID à Adil CHOUKRI TOURI,
Jacques GRANIER à Guy COMBES,
Michel MOULIN à Yvon MARTINEZ.

Etait excusé :

Monsieur le Conseiller Communautaire

Aimé COUQUET

Etaients absents :

Messieurs les Conseillers Communautaires

Claude PATIN, Philippe ROUGEOT, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Adil CHOUKRI TOURI.

Mesdames, Messieurs,

La Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée a adopté un régime d'aide à l'immobilier d'entreprise par délibération du 16 juillet 2015.

La SARL ALARY BOISSONS à Béziers sollicite une aide financière pour l'extension et le réaménagement d'un bâtiment à usage de stockage, d'ateliers, de bureaux et de showroom, qui permettra le développement des activités de l'entreprise ALARY BOISSONS à Béziers.

ALARY BOISSONS a été créée en 2007 par M. ALARY. L'entreprise est spécialisée dans le négoce et la distribution de boissons de tout type, alcools, bières, vins et spiritueux.

Le projet permettra la création de nouveaux investissements productifs afin de créer une unité de production de bière artisanale biologique. Le plan d'investissement total se monte à près de 965 K€.

L'entreprise réalise ainsi un chiffre d'affaires de 1,73 M€ (en 2014) et emploie 5 personnes.

Afin de mener à bien ce projet stratégique, un investissement immobilier de 320 000 € va permettre le réaménagement d'un bâtiment de 1 800 m² et de son extension de 180 m². Ce projet permettra par ailleurs de recruter 6 salariés supplémentaires au cours des 3 prochaines années.

Le plan de financement de ce projet est le suivant :

- Prêt bancaire :	290 000 €
- C.A. Béziers-Méditerranée :	30 000 € (subvention - Aide à l'Immobilier)
TOTAL	320 000 €

Ce projet correspond aux critères du régime d'aide à l'immobilier d'entreprises.

Ceci exposé, il vous est proposé:

- d'accorder une aide d'un montant de 30 000 €, 50% au titre du budget 2015, à la SARL ALARY BOISSONS,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention type de participation financière de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée dans le cadre du règlement d'aide à l'immobilier d'entreprises ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
En exercice :	65
Présents :	53
Représentés :	8
Absents :	4
Suffrages exprimés :	61
Pour :	61
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,
Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Frédéric LACAS
Président de la Communauté d'Agglomération
Béziers Méditerranée
Maire de Sérignan

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2015

QUESTION n° 15.239

OBJET : AIDE À L'IMMOBILIER D'ENTREPRISES : CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT POUR LE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES IPC ET MTI À SAUVIAN.

Référence Service : DGEE/DDE/SIERI-

Rapporteur : **M. Alain BIOLA**

L'an deux mille quinze et le douze novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

Etaient Présents :

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Guy COMBES, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Robert MENARD, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Michel SUERE, Christophe THOMAS.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Nataly DARTIGUELONGUE, Ariane DESCALS SOTO, Caroline DESCHAMPS, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Alberte FREY, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Dominique GUIFFREY, Agnès JULLIAN, Pascale LAUGE, Michèle MILLER, Roselyne PESTEIL, Natalia PETITJEAN, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Laurence RUL, Annie SCHMITT, Florence TAILLADE, Catherine VANDROY, Elie ABOUD, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Brice BLAZY, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Adil CHOUKRI TOURI, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Daniel PAREDES, Pierre VILLENEUVE, Luc ZENON.

Etaient absents et avaient donné procuration :

Monsieur le Vice-Président

Elisabeth PISSARRO à Michel HERAIL.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL à Jean-Michel DU PLAA,
Sandrine DAUGAS à Odette DORIER,
Magali PALERMO à Roselyne PESTEIL,
Perrine PELAEZ à Annie SCHMITT,
Nourredine ABID à Adil CHOUKRI TOURI,
Jacques GRANIER à Guy COMBES,
Michel MOULIN à Yvon MARTINEZ.

Etait excusé :

Monsieur le Conseiller Communautaire

Aimé COUQUET

Etaient absents :

Messieurs les Conseillers Communautaires

Claude PATIN, Philippe ROUGEOT, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Adil CHOUKRI TOURI.

Mesdames, Messieurs,

La Communauté d'Agglomération Béziers-Méditerranée a adopté un régime d'aide à l'immobilier d'entreprise par délibération du 16 juillet 2015.

La SCI MCPI PATRIMOINE sollicite une aide financière pour la construction d'un bâtiment à usage d'atelier de production et de bureaux, qui permettra le développement des activités des entreprises SARL IPC et SAS MTI sur le parc d'activité économique Les Portes de Sauvian à Sauvian.

IPC MAINTENANCE INDUSTRIELLE a été créée en 2008 par M. et Mme CUARTERO. L'entreprise est spécialisée en maintenance électrique et électromécanique, en réalisant des travaux neufs et de la maintenance de parcs outils existants chez ses clients industriels.

MTI MECA TECHNIC INDUSTRIE a été reprise en 2012 par M. et Mme CUARTERO. L'entreprise, dont le siège est aujourd'hui à Sauvian, a des ateliers en location à Ouveillan (11). L'entreprise est spécialisée en mécanique industrielle.

La synergie de ces deux structures permet de développer et toucher de nouveaux marchés et d'être référencés comme un prestataire privilégié en maintenance d'acteurs industriels importants tels que Lafarge, Grandes Huilerie Médiaco, Castel Frères, Cameron, SBM.

Les deux structures réalisent ainsi un chiffre d'affaires de 855 K€ (en 2014), en croissance de 5% par rapport à l'exercice précédent, et emploient 8 personnes.

Afin de mener à bien leur projet de développement, un investissement immobilier mené par la SCI de 355 000 € va être réalisé consistant en la construction d'un bâtiment de 385 m² d'ateliers et bureaux sur une parcelle de 1 100 m² acquis sur le PAE Les Portes de Sauvian. Les deux entreprises seront locataires. Ce projet permettra de recruter 5 salariés supplémentaires au cours des 3 prochaines années.

Le plan de financement est le suivant :

- Société Marseillaise de Crédit :	325 000 €
- C.A. Béziers-Méditerranée :	30 000 € (subvention - Aide à l'Immobilier)
TOTAL	355 000 €

Ce projet correspond aux critères du régime d'aide à l'immobilier d'entreprises.

Ceci exposé, il vous est proposé:

- d'accorder une aide d'un montant de 30 000 €, (50% au titre du budget 2015), à la SCI MCPI PATRIMOINE,

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention type de participation financière de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée dans le cadre du règlement d'aide à l'immobilier d'entreprises et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
En exercice :	65
Présents :	53
Représentés :	8
Absents :	4
Suffrages exprimés :	61
Pour :	61
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,
Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Frédéric LACAS
Président de la Communauté d'Agglomération
Béziers Méditerranée
Maire de Sérignan

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2015

QUESTION n° 15.240

OBJET : AIDE À L'IMMOBILIER D'ENTREPRISES : CONSTRUCTION ET RÉAMÉNAGEMENT DE BÂTIMENTS POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ENTREPRISE TECHNILUM À BÉZIERS.

Référence Service : DGEE/DDE/SIERI-

Rapporteur : **M. Alain BIOLA**

L'an deux mille quinze et le douze novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

Etaients Présents :

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Guy COMBES, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Robert MENARD, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Michel SUERE, Christophe THOMAS.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Nataly DARTIGUELONGUE, Ariane DESCALS SOTO, Caroline DESCHAMPS, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Alberte FREY, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Dominique GUIFFREY, Agnès JULLIAN, Pascale LAUGE, Michèle MILLER, Roselyne PESTEIL, Natalia PETITJEAN, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Laurence RUL, Annie SCHMITT, Florence TAILLADE, Catherine VANDROY, Elie ABOUD, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Brice BLAZY, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Adil CHOUKRI TOURI, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Daniel PAREDES, Pierre VILLENEUVE, Luc ZENON.

Etaients absents et avaient donné procuration :

Monsieur le Vice-Président

Elisabeth PISSARRO à Michel HERAIL.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL à Jean-Michel DU PLAA,
Sandrine DAUGAS à Odette DORIER,
Magali PALERMO à Roselyne PESTEIL,
Perrine PELAEZ à Annie SCHMITT,
Nourredine ABID à Adil CHOUKRI TOURI,
Jacques GRANIER à Guy COMBES,
Michel MOULIN à Yvon MARTINEZ.

Etait excusé :

Monsieur le Conseiller Communautaire

Aimé COUQUET

Etaient absents :Messieurs les Conseillers Communautaires

Claude PATIN, Philippe ROUGEOT, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Adil CHOUKRI TOURI.

Mesdames, Messieurs,

La Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée a adopté un régime d'aide à l'immobilier d'entreprise par délibération du 16 juillet 2015.

L'entreprise SAS TECHNILUM située à Béziers sollicite une aide financière pour la construction d'un nouveau bâtiment et le réaménagement d'un bâtiment existant, dans le cadre de son développement visant à répondre à un impératif d'optimisation de la production, dans le respect de la démarche environnementale et de l'amélioration des conditions de travail pour les salariés.

La SAS TECHNILUM réalise ainsi un chiffre d'affaires de près de 9 M€ et emploie 36 personnes ; créée à Béziers en 1971, l'entreprise est spécialisée dans la conception et la fabrication de mobilier urbain.

Pour atteindre un objectif de 13,5 M€ de chiffre d'affaire en 2017, l'entreprise prévoit un investissement global de plus de 8,5 M€ qui quadruplera les surfaces de production et de stockage afin d'acquérir de nouveaux outils de production. L'investissement immobilier de 7,6 M€ consiste en la construction d'un bâtiment de 4 637 m² d'ateliers et stockage et au réaménagement du bâtiment existant. Cette croissance vers de nouveaux marchés permettra de recruter 13 salariés supplémentaires au cours des 3 prochaines années.

Le plan de financement est le suivant :

- Prêts - Pôle de 3 banques :	5 650 000 €
- Prêts BPI	1 900 000 €
- C.A. Béziers-Méditerranée :	<u>50 000 €</u> (subvention - Aide à l'Immobilier)
TOTAL	7 600 000 €

Ce projet correspond aux critères du régime d'aide à l'immobilier d'entreprises de la Communauté d'Agglomération.

Ceci exposé, il vous est proposé:

- d'accorder une aide d'un montant de 50 000 €, (50% au titre du budget 2015), à la SAS TECHNILUM,

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention type de participation financière de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée dans le cadre du règlement d'aide à l'immobilier d'entreprises, ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
En exercice :	65
Présents :	53
Représentés :	8
Absents :	4
Suffrages exprimés :	60
Pour :	60
Contre :	0
Ne prend pas part au débat ni au vote :	1 (Agnès JULLIAN n'a pas pris part au vote)

Le Conseil adopte à l'unanimité des suffrages
exprimés,

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Frédéric LACAS
Président de la Communauté d'Agglomération
Béziers Méditerranée
Maire de Sérignan

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2015

QUESTION n° 15.241

OBJET : ZAC LA MÉRIDIENNE : AGRÉMENT À LA SEBLI POUR LA CESSION DU LOT L.4.

Référence Service : DGEE/DDE/SIERI-

Rapporteur : **M. Alain BIOLA**

L'an deux mille quinze et le douze novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

Etaients Présents :

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Guy COMBES, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Robert MENARD, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Michel SUERE, Christophe THOMAS.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Nataly DARTIGUELONGUE, Ariane DESCALS SOTO, Caroline DESCHAMPS, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Alberte FREY, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Dominique GUIFFREY, Agnès JULLIAN, Pascale LAUGE, Michèle MILLER, Roselyne PESTEIL, Natalia PETITJEAN, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Laurence RUL, Annie SCHMITT, Florence TAILLADE, Catherine VANDROY, Elie ABOUD, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Brice BLAZY, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Adil CHOUKRI TOURI, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Daniel PAREDES, Pierre VILLENEUVE, Luc ZENON.

Etaients absents et avaient donné procuration :

Monsieur le Vice-Président

Elisabeth PISSARRO à Michel HERAIL.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL à Jean-Michel DU PLAA,
Sandrine DAUGAS à Odette DORIER,
Magali PALERMO à Roselyne PESTEIL,
Perrine PELAEZ à Annie SCHMITT,
Nourredine ABID à Adil CHOUKRI TOURI,
Jacques GRANIER à Guy COMBES,
Michel MOULIN à Yvon MARTINEZ.

Etait excusé :

Monsieur le Conseiller Communautaire

Aimé COUQUET

Etaients absents :

Messieurs les Conseillers Communautaires

Claude PATIN, Philippe ROUGEOT, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Adil CHOUKRI TOURI.

Mesdames, Messieurs,

L'article 19 bis de la Convention Publique d'Aménagement de la ZAC La Méridienne intervenue entre la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée et la SEBLi, stipule que l'aménageur notifie à la collectivité publique cocontractante, en vue de recueillir son accord, les noms et qualités des attributaires éventuels ainsi que le programme de constructions envisagées, le prix et les modalités de paiement.

Conformément à ces dispositions, la SEBLi sollicite l'agrément de la Communauté d'Agglomération pour la vente suivante :

Situation géographique du lot : Secteur : L.4

Superficie : 30 000 m² environ – Surface de plancher maximum autorisée : 6 000 m²

Prix du lot : 1 200 000 € HT (soit 40 € HT/m²)

Acquéreur : GROUPE BARBA – Avenue de la Bordelaise – 34110 FRONTIGNAN

Gérant : M. Henri BARBA – SIRET : 31149225000056 et APE 4638A

Ou toute personne physique ou morale susceptible de s'y substituer

Programme : Acquisition d'une emprise foncière pour la construction d'un bâtiment de 6 000 m² de surface de plancher maximum à usage d'entrepôt de préparation et de logistique.

Utilisateur : Groupe Barba – environ 27 000 000 Euros de Chiffre d'Affaires 2013

Activité : Commerce de gros de produits de la mer

Nombre d'emplois actuels : 40 – Nombre de nouveaux emplois : 10

Modalités de paiement : 5% d'acompte à la signature du compromis de vente, solde à la signature de l'acte authentique – TVA en sus.

Ceci exposé, il vous est proposé:

- d'agréer la cession du lot L.4 situé ZAC de la Méridienne, dont les conditions sont définies ci-dessus, à l'acquéreur ci-avant désigné ou tout organisme susceptible de s'y substituer,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
En exercice :	65
Présents :	53
Représentés :	8
Absents :	4
Suffrages exprimés :	61
Pour :	61
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,
Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Frédéric LACAS
Président de la Communauté d'Agglomération
Béziers Méditerranée
Maire de Sérignan

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2015

QUESTION n° 15.242

OBJET : RAPPORTS ANNUELS 2014 D'ACTIVITÉ DES DÉLÉGATAIRES DES SERVICES PUBLICS D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF .

Référence Service : DGAT/DCE/SCE-

Rapporteur : **M. Bernard AURIOL**

L'an deux mille quinze et le douze novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

Etaients Présents :

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Guy COMBES, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Robert MENARD, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Michel SUERE, Christophe THOMAS.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Nataly DARTIGUELONGUE, Ariane DESCALS SOTO, Caroline DESCHAMPS, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Alberte FREY, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Dominique GUIFFREY, Agnès JULLIAN, Pascale LAUGE, Michèle MILLER, Roselyne PESTEIL, Natalia PETITJEAN, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Laurence RUL, Annie SCHMITT, Florence TAILLADE, Catherine VANDROY, Elie ABOUD, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Brice BLAZY, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Adil CHOUKRI TOURI, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Daniel PAREDES, Pierre VILLENEUVE, Luc ZENON.

Etaients absents et avaient donné procuration :

Monsieur le Vice-Président

Elisabeth PISSARRO à Michel HERAIL.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL à Jean-Michel DU PLAA,
Sandrine DAUGAS à Odette DORIER,
Magali PALERMO à Roselyne PESTEIL,
Perrine PELAEZ à Annie SCHMITT,
Nourredine ABID à Adil CHOUKRI TOURI,
Jacques GRANIER à Guy COMBES,
Michel MOULIN à Yvon MARTINEZ.

Etait excusé :

Monsieur le Conseiller Communautaire

Aimé COUQUET

Etaients absents :

Messieurs les Conseillers Communautaires

Claude PATIN, Philippe ROUGEOT, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Adil CHOUKRI TOURI.

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article L.1411-3 du CGCT, les différents délégataires des services publics d'eau potable et d'assainissement collectif ont adressé à la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée leurs rapports relatifs à l'année 2014, permettant d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Il s'agit des rapports suivants :

- la Société Anonyme Lyonnaise des Eaux pour les services publics d'eau potable et d'assainissement collectif des communes de Béziers, Boujan-sur-Libron, Corneilhan, Espondeilhan, Lignan-sur-Orb, Sérignan, Servian, Valras-Plage et Bassan à partir du 1er août 2014 ;
- la Société Anonyme Simplifiée SCAM TP pour les services publics d'eau potable et d'assainissement collectif des communes de Cers et Sauvian ;
- la Société Anonyme Ruas Michel pour les services publics d'eau potable et d'assainissement collectif de la commune de Bassan, pour la période du 1er janvier au 31 juillet 2014.

Conformément à la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, la Commission Consultative des Services Publics Locaux s'est réunie le 22/06/2015 afin de prendre acte de ces rapports.

Ceci exposé, il vous est proposé:

- de prendre acte des rapports annuels 2014 d'activité des délégataires des services publics d'eau potable et d'assainissement collectif de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
En exercice :	65
Présents :	53
Représentés :	8
Absents :	4
Suffrages exprimés :	61
Pour :	61
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,
Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Frédéric LACAS
Président de la Communauté d'Agglomération
Béziers Méditerranée
Maire de Sérignan

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2015

QUESTION n° 15.243

OBJET : RAPPORTS ANNUELS 2014 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES PUBLICS D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF EXPLOITÉS EN RÉGIE ET PAR DÉLÉGATION.

Référence Service : DGAT/DCE/SCE-

Rapporteur : **M. Bernard AURIOL**

L'an deux mille quinze et le douze novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

Etaient Présents :

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Guy COMBES, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Robert MENARD, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Michel SUERE, Christophe THOMAS.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Nataly DARTIGUELONGUE, Ariane DESCALS SOTO, Caroline DESCHAMPS, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Alberte FREY, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Dominique GUIFFREY, Agnès JULLIAN, Pascale LAUGE, Michèle MILLER, Roselyne PESTEIL, Natalia PETITJEAN, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Laurence RUL, Annie SCHMITT, Florence TAILLADE, Catherine VANDROY, Elie ABOUD, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Brice BLAZY, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Adil CHOUKRI TOURI, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Daniel PAREDES, Pierre VILLENEUVE, Luc ZENON.

Etaient absents et avaient donné procuration :

Monsieur le Vice-Président

Elisabeth PISSARRO à Michel HERAIL.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL à Jean-Michel DU PLAA,
Sandrine DAUGAS à Odette DORIER,
Magali PALERMO à Roselyne PESTEIL,
Perrine PELAEZ à Annie SCHMITT,
Nourredine ABID à Adil CHOUKRI TOURI,
Jacques GRANIER à Guy COMBES,
Michel MOULIN à Yvon MARTINEZ.

Etait excusé :

Monsieur le Conseiller Communautaire

Aimé COUQUET

Etaient absents :

Messieurs les Conseillers Communautaires

Claude PATIN, Philippe ROUGEOT, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Adil CHOUKRI TOURI.

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale a pour obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement collectif, exploités en régie et en délégation.

Les rapports de l'année 2014 de l'eau et de l'assainissement, rédigés à l'échelle intercommunale, comportent un ensemble d'indicateurs techniques et financiers, prévus à l'article D.2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Parmi eux, il est intéressant de relever les valeurs suivantes, afin de donner un aperçu général de l'exploitation sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée :

- volume d'eau potable mis en distribution : 10 118 250 m³ ;
- rendement du réseau à l'échelle de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée : 74,29% ;
- longueur du linéaire de réseau d'assainissement séparatif : 442,53 km ;
- nombre d'abonnés au service d'eau potable : 49 304 ;
- prix moyen de l'eau et de l'assainissement pour un abonné consommant 120 m³ : 3,89 € TTC/m³.

Conformément à la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) s'est réunie le 22/06/2015 afin d'examiner ces rapports.

Ceci exposé, il vous est proposé:

- d'approuver les rapports annuels 2014 sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement collectif ci-annexés,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
En exercice :	65
Présents :	53
Représentés :	8
Absents :	4
Suffrages exprimés :	61
Pour :	61
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,
Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Frédéric LACAS
Président de la Communauté d'Agglomération
Béziers Méditerranée
Maire de Sérignan

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2015

QUESTION n° 15.244

OBJET : EAU ET ASSAINISSEMENT : FIXATION DES TARIFS POUR LES SERVICES GÉRÉS EN DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC ET EN RÉGIE.

Référence Service : DGAT/DCE/SCE-

Rapporteur : **M. Bernard AURIOL**

L'an deux mille quinze et le douze novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

Etaient Présents :

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Guy COMBES, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Robert MENARD, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Michel SUERE, Christophe THOMAS.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Nataly DARTIGUELONGUE, Ariane DESCALS SOTO, Caroline DESCHAMPS, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Alberte FREY, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Dominique GUIFFREY, Agnès JULLIAN, Pascale LAUGE, Michèle MILLER, Roselyne PESTEIL, Natalia PETITJEAN, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Laurence RUL, Annie SCHMITT, Florence TAILLADE, Catherine VANDROY, Elie ABOUD, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Brice BLAZY, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Adil CHOUKRI TOURI, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Daniel PAREDES, Pierre VILLENEUVE, Luc ZENON.

Etaient absents et avaient donné procuration :

Monsieur le Vice-Président

Elisabeth PISSARRO à Michel HERAIL.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL à Jean-Michel DU PLAA,
Sandrine DAUGAS à Odette DORIER,
Magali PALERMO à Roselyne PESTEIL,
Perrine PELAEZ à Annie SCHMITT,
Nourredine ABID à Adil CHOUKRI TOURI,
Jacques GRANIER à Guy COMBES,
Michel MOULIN à Yvon MARTINEZ.

Etait excusé :

Monsieur le Conseiller Communautaire

Aimé COUQUET

Etaient absents :

Messieurs les Conseillers Communautaires

Claude PATIN, Philippe ROUGEOT, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Adil CHOUKRI TOURI.

Mesdames, Messieurs,

Compte tenu du contexte économique actuel qui touche l'ensemble des consommateurs, la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée (CABM) affirme sa volonté de maîtriser les tarifs d'eau et d'assainissement. La collectivité décide de ne pas appliquer cette année l'actualisation liée à l'inflation.

Ainsi, les tarifs pour l'année 2016 présentés ci-dessous demeurent identiques à ceux de l'année 2015 :

- Pour les communes dont les services sont gérés en délégation de service public (Bassan, Béziers, Boujan-sur-Libron, Cers, Corneilhan, Espondeilhan, Lignan-sur-Orb, Sauvian, Sérignan, Servian et Valras-Plage) :
 - surtaxes eau et assainissement :
 - 0,5534 € HT/m³ pour la part variable du service d'eau potable ;
 - 0,6403 € HT/m³ pour la part variable du service d'assainissement ;
 - part variable pour le traitement des effluents du contrat d'assainissement de Cers-Sauvian : 0,3892 € HT/m³.
- Pour les communes dont les services sont gérés en régie (Lieuranc-lès-Béziers et Villeneuve-lès-Béziers) :
 - un abonnement « eau potable » à 21,42 € HT/an et une redevance au volume consommé à 1,3731 € HT/m³ ;
 - un abonnement « assainissement » à 20,48 € HT/an et une redevance au volume consommé à 1,6662 € HT/m³.
- Part variable du traitement des effluents de La Malhaute (commune de Thézan-lès-Béziers) traités sur la station d'épuration de Lignan-sur-Orb : 0,4802 € HT/m³
- Part variable des matières de vidange dépotées à la station d'épuration de Béziers : 7,4654 € HT/m³.

Ceci exposé, il vous est proposé:

- d'approuver les tarifs présentés ci-dessus à partir du 1er janvier 2016,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
En exercice :	65
Présents :	53
Représentés :	8
Absents :	4
Suffrages exprimés :	61
Pour :	61
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,
Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Frédéric LACAS
Président de la Communauté d'Agglomération
Béziers Méditerranée
Maire de Sérignan

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2015

QUESTION n° 15.245

OBJET : CONVENTION SPÉCIALE DE DÉVERSEMENT D'EAUX RÉSIDUAIRES NON DOMESTIQUES DE LA SOCIÉTÉ BARBA.

Référence Service : DGAT/DCE/SQMES-

Rapporteur : **M. Bernard AURIOL**

L'an deux mille quinze et le douze novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

Etaients Présents :

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Guy COMBES, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Robert MENARD, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Michel SUERE, Christophe THOMAS.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Nataly DARTIGUELONGUE, Ariane DESCALS SOTO, Caroline DESCHAMPS, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Alberte FREY, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Dominique GUIFFREY, Agnès JULLIAN, Pascale LAUGE, Michèle MILLER, Roselyne PESTEIL, Natalia PETITJEAN, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Laurence RUL, Annie SCHMITT, Florence TAILLADE, Catherine VANDROY, Elie ABOUD, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Brice BLAZY, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Adil CHOUKRI TOURI, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Daniel PAREDES, Pierre VILLENEUVE, Luc ZENON.

Etaients absents et avaient donné procuration :

Monsieur le Vice-Président

Elisabeth PISSARRO à Michel HERAIL.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL à Jean-Michel DU PLAA,
Sandrine DAUGAS à Odette DORIER,
Magali PALERMO à Roselyne PESTEIL,
Perrine PELAEZ à Annie SCHMITT,
Nourredine ABID à Adil CHOUKRI TOURI,
Jacques GRANIER à Guy COMBES,
Michel MOULIN à Yvon MARTINEZ.

Etait excusé :

Monsieur le Conseiller Communautaire

Aimé COUQUET

Etaients absents :

Messieurs les Conseillers Communautaires

Claude PATIN, Philippe ROUGEOT, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Adil CHOUKRI TOURI.

Mesdames, Messieurs,

La Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée, en qualité d'autorité compétente, a la responsabilité de l'établissement des conventions spéciales de déversement d'eaux résiduaires non domestiques dans le réseau collectif.

Une convention a été établie entre la société BARBA, la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée et le gestionnaire du système d'assainissement (Lyonnaise des Eaux).

Elle fixe les modalités et prescriptions à caractère administratif, technique, financier et juridique applicables au déversement des eaux usées autres que domestiques de l'établissement dans le réseau public d'assainissement de Béziers. La convention spéciale de déversement définit un coefficient de pollution Cp (coefficient tenant compte de la qualité et des coûts de traitement des effluents de l'établissement industriel et ne pouvant être inférieur à 1) qui est appliqué à l'assiette de facturation assainissement de l'entreprise.

Pour les eaux usées autres que domestiques, le coefficient de pollution Cp est égal à :

$$\mathbf{Cp_{Eaux\ usées\ autres\ que\ domestiques} = Cp = \{0.6 (DCO/684) + 0.4 (MES/287)\}}$$

- [MES] = concentration de l'échantillon moyen 24h en MES
- [DCO] = concentration de l'échantillon moyen 24h en DCO

La DCO et les MES citées dans la formule de calcul sont celles mesurées à chaque période de facturation en sortie du rejet de l'Établissement.

Les conventions, subordonnées à l'existence des autorisations de déversement, sont conclues pour une durée de 5 ans, renouvelable 1 fois de manière tacite.

Ceci exposé, il vous est proposé:

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention spéciale de déversement ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
En exercice :	65
Présents :	53
Représentés :	8
Absents :	4
Suffrages exprimés :	61
Pour :	61
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,
Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Frédéric LACAS
Président de la Communauté d'Agglomération
Béziers Méditerranée
Maire de Sérignan

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2015

QUESTION n° 15.246

OBJET : CONVENTION SPÉCIALE DE DÉVERSEMENT D'EAUX RÉSIDUAIRES NON DOMESTIQUES DE GAZECHIM.

Référence Service : DGAT/DCE/SQMES-

Rapporteur : **M. Bernard AURIOL**

L'an deux mille quinze et le douze novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

Etaients Présents :

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Guy COMBES, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Robert MENARD, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Michel SUERE, Christophe THOMAS.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Nataly DARTIGUELONGUE, Ariane DESCALS SOTO, Caroline DESCHAMPS, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Alberte FREY, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Dominique GUIFFREY, Agnès JULLIAN, Pascale LAUGE, Michèle MILLER, Roselyne PESTEIL, Natalia PETITJEAN, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Laurence RUL, Annie SCHMITT, Florence TAILLADE, Catherine VANDROY, Elie ABOUD, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Brice BLAZY, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Adil CHOUKRI TOURI, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Daniel PAREDES, Pierre VILLENEUVE, Luc ZENON.

Etaients absents et avaient donné procuration :

Monsieur le Vice-Président

Elisabeth PISSARRO à Michel HERAIL.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL à Jean-Michel DU PLAA,
Sandrine DAUGAS à Odette DORIER,
Magali PALERMO à Roselyne PESTEIL,
Perrine PELAEZ à Annie SCHMITT,
Nourredine ABID à Adil CHOUKRI TOURI,
Jacques GRANIER à Guy COMBES,
Michel MOULIN à Yvon MARTINEZ.

Etait excusé :

Monsieur le Conseiller Communautaire

Aimé COUQUET

Etaients absents :

Messieurs les Conseillers Communautaires

Claude PATIN, Philippe ROUGEOT, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Adil CHOUKRI TOURI.

Mesdames, Messieurs,

La Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée, en qualité d'autorité compétente, a la responsabilité de l'établissement des Conventions Spéciales de Déversement d'eaux résiduaires non domestiques dans le réseau collectif.

Un projet de renouvellement de la convention a été établi entre GAZECHIM, la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée et le gestionnaire du système d'assainissement Lyonnaise des Eaux.

Elle fixe les modalités et prescriptions à caractère administratif, technique, financier et juridique applicables au déversement des eaux usées autres que domestiques de l'établissement dans le réseau public d'assainissement de Béziers. La convention spéciale de déversement définit un coefficient de pollution Cp (coefficient tenant compte de la qualité et des coûts de traitement des effluents de l'établissement industriel et ne pouvant être inférieur à 1) qui est appliqué à l'assiette de facturation assainissement de l'entreprise.

Pour les eaux usées autres que domestiques, le coefficient de pollution Cp est égal à :

$$\mathbf{Cp_{Eaux usées autres que domestiques} = Cp = \{0.6 (DCO/684) + 0.4 (MES/287)\}}$$

Où :

- [MES] = concentration de l'échantillon moyen 24h en MES
- [DCO] = concentration de l'échantillon moyen 24h en DCO

La DCO et les MES citées dans la formule de calcul sont celles mesurées à chaque période de facturation en sortie du rejet de l'Établissement.

Les conventions, subordonnées à l'existence des autorisations de déversement, sont conclues pour une durée de 5 ans, renouvelable 1 fois de manière tacite.

Ceci exposé, il vous est proposé:

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer cette Convention Spéciale de Déversement ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
En exercice :	65
Présents :	53
Représentés :	8
Absents :	4
Suffrages exprimés :	61
Pour :	61
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,
Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Frédéric LACAS
Président de la Communauté d'Agglomération
Béziers Méditerranée
Maire de Sérignan

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2015

QUESTION n° 15.247

OBJET : CONVENTION SPÉCIFIQUE DE FINANCEMENT DE LA TRANCHE 2 RELATIVE AU PROJET D'IRRIGATION EN EAU BRUTE "AQUA DOMITIA" DU NORD EST BITERROIS .

Référence Service : DGAT/DCE/-

Rapporteur : **M. Bernard AURIOL**

L'an deux mille quinze et le douze novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

Etaients Présents :

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Guy COMBES, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Robert MENARD, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Michel SUERE, Christophe THOMAS.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Nataly DARTIGUELONGUE, Ariane DESCALS SOTO, Caroline DESCHAMPS, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Alberte FREY, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Dominique GUIFFREY, Agnès JULLIAN, Pascale LAUGE, Michèle MILLER, Roselyne PESTEIL, Natalia PETITJEAN, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Laurence RUL, Annie SCHMITT, Florence TAILLADE, Catherine VANDROY, Elie ABOUD, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Brice BLAZY, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Adil CHOUKRI TOURI, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Daniel PAREDES, Pierre VILLENEUVE, Luc ZENON.

Etaients absents et avaient donné procuration :

Monsieur le Vice-Président

Elisabeth PISSARRO à Michel HERAIL.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL à Jean-Michel DU PLAA,
Sandrine DAUGAS à Odette DORIER,
Magali PALERMO à Roselyne PESTEIL,
Perrine PELAEZ à Annie SCHMITT,
Nourredine ABID à Adil CHOUKRI TOURI,
Jacques GRANIER à Guy COMBES,
Michel MOULIN à Yvon MARTINEZ.

Etait excusé :

Monsieur le Conseiller Communautaire

Aimé COUQUET

Etaients absents :

Messieurs les Conseillers Communautaires

Claude PATIN, Philippe ROUGEOT, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Adil CHOUKRI TOURI.

Mesdames, Messieurs,

La Région, la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée et BRL se sont accordés, pour le territoire du Nord Est Biterrois, sur un programme global de développement des réseaux d'eau brute, une participation au projet de sécurisation de la ressource depuis le Rhône et un objectif de gestion concertée des ressources.

Cet accord a fait l'objet par délibération N° 62 du 25 juillet 2013, d'un protocole cadre et d'une première convention signés en novembre 2013. Les travaux prévus dans cette première convention sont achevés.

La deuxième convention spécifique « 2015-2018 », annexée au présent exposé, s'inscrit dans l'application directe de ce protocole cadre, et concerne la réalisation des deuxièmes phases de travaux programmées entre 2016 et 2018. Elle a pour objet de définir le partenariat technique et financier relatif aux réseaux de distribution d'eau brute du Nord-Est Béziers et au maillon du projet « Aqua Domitia » desservant et sécurisant ces réseaux.

Des demandes de subventions seront présentées au fur et mesure de l'avancée du projet qui viendront préciser le phasage et le descriptif des opérations prévues dans le cadre de cette convention.

Elle prendra fin à la mise en eau totale des réseaux et maillons objets de la convention, et à la perception par BRL de l'ensemble des subventions correspondantes, et au plus tard le 30 juin 2019.

Ceci exposé, il vous est proposé:

- D'approuver les termes de la convention spécifique « Période 2015-2018 », dont le projet est annexé à la présente délibération,
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant, à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération,

Nombre de Conseillers	
En exercice :	65
Présents :	53
Représentés :	8
Absents :	4
Suffrages exprimés :	61
Pour :	61
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,
Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Frédéric LACAS
Président de la Communauté d'Agglomération
Béziers Méditerranée
Maire de Sérignan

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2015

QUESTION n° 15.248

OBJET : DÉLÉGATION DE GESTION DES AIDES PUBLIQUES AU LOGEMENT POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'OFFRE LOCATIVE SOCIALE ET L'AMÉLIORATION DU PARC PRIVÉ : AVENANTS DE FIN DE GESTION DE L'ANNÉE 2015.

Référence Service : DGIS/DHAB/SPUBL-

Rapporteur : **M. Robert MENARD**

L'an deux mille quinze et le douze novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

Etaient Présents :

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Guy COMBES, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Robert MENARD, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Michel SUERE, Christophe THOMAS.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Nataly DARTIGUELONGUE, Ariane DESCALS SOTO, Caroline DESCHAMPS, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Alberte FREY, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Dominique GUIFFREY, Agnès JULLIAN, Pascale LAUGE, Michèle MILLER, Roselyne PESTEIL, Natalia PETITJEAN, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Laurence RUL, Annie SCHMITT, Florence TAILLADE, Catherine VANDROY, Elie ABOUD, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Brice BLAZY, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Adil CHOUKRI TOURI, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Daniel PAREDES, Pierre VILLENEUVE, Luc ZENON.

Etaient absents et avaient donné procuration :

Monsieur le Vice-Président

Elisabeth PISSARRO à Michel HERAIL.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL à Jean-Michel DU PLAA,
Sandrine DAUGAS à Odette DORIER,
Magali PALERMO à Roselyne PESTEIL,
Perrine PELAEZ à Annie SCHMITT,
Nourredine ABID à Adil CHOUKRI TOURI,
Jacques GRANIER à Guy COMBES,
Michel MOULIN à Yvon MARTINEZ.

Etait excusé :

Monsieur le Conseiller Communautaire

Aimé COUQUET

Etaient absents :

Messieurs les Conseillers Communautaires

Claude PATIN, Philippe ROUGEOT, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Adil CHOUKRI TOURI.

Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 21 mai 2015, le Conseil Communautaire a approuvé l'avenant n°7 à la convention de délégation des aides à la pierre avec l'État et l'avenant n°8 à la convention pour la gestion des aires à l'habitat privé avec l'Agence nationale de l'habitat (Anah) pour l'année 2015.

Par délibération en date du 24 septembre 2015, le Conseil Communautaire a approuvé l'avenant n°9 à la convention pour la gestion des aides à l'habitat privé avec L'Anah pour l'attribution d'une enveloppe complémentaire en 2015.

Ces avenants définissaient en 2015, les objectifs de production de logements locatifs sociaux et d'amélioration de l'habitat privé, le montant des autorisations d'engagement déléguées à la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée ainsi que le montant des crédits affectés par la Communauté d'Agglomération sur son budget.

Au vu des perspectives de production de logements locatifs sociaux et d'amélioration du parc privé existant, les montants des autorisations d'engagement ont été modifiés.

Les modifications sont les suivantes :

A – Développement de l'offre locative sociale :

a) Objectifs quantitatifs :

PARC PUBLIC	OBJECTIFS 2015 ADOPTES PAR AVENANT N°7		OBJECTIFS 2015 REEVALUES PAR AVENANT N°8
	Hypothèse basse	Hypothèse haute	
Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI)	64	71	74
Prêt Locatif à Usage Social (PLUS)	144	156	166
Prêt Locatif Social (PLS)	166	166	49
TOTAL	374	393	289

Ces objectifs permettront de financer l'ensemble des opérations recensées sur le territoire en 2014.

b) Objectifs financiers :

Pour 2015, compte tenu des perspectives de consommation, l'enveloppe mentionnée à l'article 1 "Moyens mis à la disposition par l'État pour le parc locatif social" du titre II "Modalités financières" est ainsi modifiée :

Le montant définitif de l'autorisation d'engagement déléguée en 2015 s'élève à 520.220 €.

B – Amélioration du parc privé existant :

a) Objectifs quantitatifs :

Ils ont été modifiés par rapport aux avenants initiaux 2015 n°7 et n°9.

PARC PRIVE	OBJECTIFS 2015 ADOPTES PAR AVENANT N°8 ET N°10
Logements indignes et très dégradés	19
<i>Dont propriétaires bailleurs (PB)</i>	10
<i>Dont propriétaires occupants (PO)</i>	9
Logements de propriétaires bailleurs (hors habitat indigne et très dégradé)	4
Logements de propriétaires occupants	166
<i>Dont précarité énergétique</i>	108
<i>Dont autonomie</i>	58
Logements bénéficiant du Fonds d'Aide à la Rénovation Thermique (FART)	149

b) Objectifs financiers :

Dans le cadre de la répartition de fin de gestion de la dotation régionale 2015, les montants mentionnés à l'article 2 "Moyens mis à disposition du délégataire pour le parc privé" du titre II "Modalités financières" sont ainsi modifiés :

Pour 2015, les montants des droits à engagement sont les suivants :

- Amélioration de l'habitat privé (hors FART) : 1.527.783 € incluant une dotation de 123.705 € pour l'ingénierie,
- FART : 421.648 € incluant une dotation de 88.150 € pour l'ingénierie.

Au regard de ces modifications, un avenant n°8 à la convention de délégation des aides publiques au logement pour l'offre locative sociale et un avenant n°10 à la convention des aides à l'habitat privé (2012/2017) doivent être approuvés.

Ceci exposé, il vous est proposé:

- D'approuver l'avenant n°8 à la convention de délégation de compétence des aides à la pierre du 15 février 2012, tel qu'annexé à la présente délibération,
- D'approuver l'avenant n°10 à la convention pour la gestion des aides à l'habitat privé du 15 février 2012, tel qu'annexé à la présente délibération
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
En exercice :	65
Présents :	53
Représentés :	8
Absents :	4
Suffrages exprimés :	61
Pour :	61
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Frédéric LACAS
Président de la Communauté d'Agglomération
Béziers Méditerranée
Maire de Sérignan

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2015

QUESTION n° 15.249

OBJET : VALIDATION DU PROJET DE RÉALISATION DE 8 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX FINANCÉS EN PLS, RÉSIDENCE "LA SYRAHDELLE", SITUÉE ZAC DE LA COURONDELLE À BÉZIERS.

Référence Service : DGIS/DHAB/SPUBL-

Rapporteur : **M. Robert MENARD**

L'an deux mille quinze et le douze novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

Etaient Présents :

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Guy COMBES, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Robert MENARD, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Michel SUERE, Christophe THOMAS.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Nataly DARTIGUELONGUE, Ariane DESCALS SOTO, Caroline DESCHAMPS, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Alberte FREY, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Dominique GUIFFREY, Agnès JULLIAN, Pascale LAUGE, Michèle MILLER, Roselyne PESTEIL, Natalia PETITJEAN, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Laurence RUL, Annie SCHMITT, Florence TAILLADE, Catherine VANDROY, Elie ABOUD, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Brice BLAZY, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Adil CHOUKRI TOURI, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Daniel PAREDES, Pierre VILLENEUVE, Luc ZENON.

Etaient absents et avaient donné procuration :

Monsieur le Vice-Président

Elisabeth PISSARRO à Michel HERAIL.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL à Jean-Michel DU PLAA,
Sandrine DAUGAS à Odette DORIER,
Magali PALERMO à Roselyne PESTEIL,
Perrine PELAEZ à Annie SCHMITT,
Nourredine ABID à Adil CHOUKRI TOURI,
Jacques GRANIER à Guy COMBES,
Michel MOULIN à Yvon MARTINEZ.

Etait excusé :

Monsieur le Conseiller Communautaire

Aimé COUQUET

Etaient absents :

Messieurs les Conseillers Communautaires

Claude PATIN, Philippe ROUGEOT, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Adil CHOUKRI TOURI.

Mesdames, Messieurs,

La politique du logement conduite par la Communauté d'Agglomération dans le cadre du Programme Local de l'Habitat Intercommunal (PLHI) qui a été déclarée d'intérêt communautaire par délibération du 22 juin 2006, prévoit que « toutes les actions et les projets envisagés devront faire l'objet, au cas par cas, d'une validation du Conseil Communautaire ».

FDI Foncière, filiale du groupe FDI, projette de réaliser une opération de 8 logements locatifs sociaux financés en Prêt Locatif Social (PLS), résidence "La Syrahdelle", ZAC de la Courondelle à Béziers.

Cette opération de production de logements locatifs sociaux répond aux objectifs définis dans le programme d'actions du (PLHI) adopté par le conseil communautaire le 23 mai 2013. Elle permet d'une part de poursuivre et optimiser la diversification de la production de logements (axe 2 du PLHI) et d'autre part de répondre aux besoins en logement des ménages en difficultés (axe 3).

Ceci exposé, il vous est proposé:

- de valider le projet de réalisation de l'opération de 8 logements locatifs sociaux susmentionnés,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
En exercice :	65
Présents :	53
Représentés :	8
Absents :	4
Suffrages exprimés :	61
Pour :	61
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Frédéric LACAS
Président de la Communauté d'Agglomération
Béziers Méditerranée
Maire de Sérignan

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2015

QUESTION n° 15.250

OBJET : PLAN DE RÉFÉRENCE : AVENANT N°1 À LA CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA REQUALIFICATION DE VOIES DU CENTRE VILLE ET DU BOULEVARD DE LA RÉCANETTE À VALRAS-PLAGE.

Référence Service : DGIS/DHAB/SPUBL-

Rapporteur : **M. Robert MENARD**

L'an deux mille quinze et le douze novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

Etaient Présents :

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Guy COMBES, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Robert MENARD, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Michel SUERE, Christophe THOMAS.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Nataly DARTIGUELONGUE, Ariane DESCALS SOTO, Caroline DESCHAMPS, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Alberte FREY, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Dominique GUIFFREY, Agnès JULLIAN, Pascale LAUGE, Michèle MILLER, Roselyne PESTEIL, Natalia PETITJEAN, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Laurence RUL, Annie SCHMITT, Florence TAILLADE, Catherine VANDROY, Elie ABOUD, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Brice BLAZY, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Adil CHOUKRI TOURI, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Daniel PAREDES, Pierre VILLENEUVE, Luc ZENON.

Etaient absents et avaient donné procuration :

Monsieur le Vice-Président

Elisabeth PISSARRO à Michel HERAIL.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL à Jean-Michel DU PLAA,
Sandrine DAUGAS à Odette DORIER,
Magali PALERMO à Roselyne PESTEIL,
Perrine PELAEZ à Annie SCHMITT,
Nourredine ABID à Adil CHOUKRI TOURI,
Jacques GRANIER à Guy COMBES,
Michel MOULIN à Yvon MARTINEZ.

Etait excusé :

Monsieur le Conseiller Communautaire

Aimé COUQUET

Etaient absents :

Messieurs les Conseillers Communautaires

Claude PATIN, Philippe ROUGEOT, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Adil CHOUKRI TOURI.

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du dispositif « Plan de Référence » et par délibération en date du 27 septembre 2012, la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée a accordé à la commune de Valras-Plage un fonds de concours pour la requalification de voies du centre ville et du boulevard de la Récanette dont le montant total des travaux était estimé à 1.979.599,69 € HT

Sur cette base et celle d'un financement à 25 % de la dépense subventionnable, le montant prévisionnel du fonds de concours était de 456.106,32 €.

Il s'avère que :

- le montant total et définitif des travaux réalisés s'élève à 1.144.957,51 € HT
- cette opération bénéficie de participations financières d'Hérault Energies pour un montant total de 78.156,29 €
- la dépense subventionnable est de 1.066.811,22 € HT

En conséquence, le montant du fonds de concours attribué à la commune de Valras-Plage est ramené à 266.702,80 €.

Ceci exposé, il vous est proposé:

- D'approuver la signature de l'avenant n°1 à la convention de partenariat conclue avec la commune de Valras-Plage pour son projet de requalification de voies du centre ville et du boulevard de la Récanette, fixant à 266.702,80 € le montant de la participation financière de la Communauté d'Agglomération Béziers méditerranée, tel que joint en annexe
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
En exercice :	65
Présents :	53
Représentés :	8
Absents :	4
Suffrages exprimés :	61
Pour :	61
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,
Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Frédéric LACAS
Président de la Communauté d'Agglomération
Béziers Méditerranée
Maire de Sérignan

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2015

QUESTION n° 15.251

OBJET : PLAN DE RÉFÉRENCE : AVENANT N°2 À LA CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'AMÉNAGEMENT DE L'AVENUE DE LA POMPE À CORNEILHAN.

Référence Service : DGIS/DHAB/SPUBL-

Rapporteur : **M. Robert MENARD**

L'an deux mille quinze et le douze novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

Etaients Présents :

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Guy COMBES, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Robert MENARD, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Michel SUERE, Christophe THOMAS.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Nataly DARTIGUELONGUE, Ariane DESCALS SOTO, Caroline DESCHAMPS, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Alberte FREY, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Dominique GUIFFREY, Agnès JULLIAN, Pascale LAUGE, Michèle MILLER, Roselyne PESTEIL, Natalia PETITJEAN, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Laurence RUL, Annie SCHMITT, Florence TAILLADE, Catherine VANDROY, Elie ABOUD, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Brice BLAZY, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Adil CHOUKRI TOURI, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Daniel PAREDES, Pierre VILLENEUVE, Luc ZENON.

Etaients absents et avaient donné procuration :

Monsieur le Vice-Président

Elisabeth PISSARRO à Michel HERAIL.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL à Jean-Michel DU PLAA,
Sandrine DAUGAS à Odette DORIER,
Magali PALERMO à Roselyne PESTEIL,
Perrine PELAEZ à Annie SCHMITT,
Nourredine ABID à Adil CHOUKRI TOURI,
Jacques GRANIER à Guy COMBES,
Michel MOULIN à Yvon MARTINEZ.

Etait excusé :

Monsieur le Conseiller Communautaire

Aimé COUQUET

Etaients absents :

Messieurs les Conseillers Communautaires

Claude PATIN, Philippe ROUGEOT, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Adil CHOUKRI TOURI.

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du dispositif « Plan de Référence » et par délibération en date du 25 juillet 2013, la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée a accordé à la commune de Corneilhan un fonds de concours pour l'aménagement de l'avenue de la pompe dont le montant total des travaux était estimé à 385.861,69 € HT.

Sur cette base et celle d'un financement à 25 % de la dépense subventionnable, le montant prévisionnel du fonds de concours de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée était de 84.965,42 €.

Il s'avère que :

- le montant total et définitif des travaux réalisés s'élève à 389.729,47 € HT,
- cette opération est financée par la commune de Corneilhan et la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée, sans subvention.

En conséquence, le montant du fonds de concours attribué à la commune de Corneilhan, est porté à 97.432,37 €.

Ceci exposé, il vous est proposé:

- d'approuver la signature de l'avenant n°2 à la convention de partenariat conclue avec la commune de Corneilhan pour son projet d'aménagement de l'avenue de la pompe, fixant à 97.432,37 € le montant de la participation financière de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée tel que joint en annexe
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
En exercice :	65
Présents :	53
Représentés :	8
Absents :	4
Suffrages exprimés :	61
Pour :	61
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Frédéric LACAS
Président de la Communauté d'Agglomération
Béziers Méditerranée
Maire de Sérignan

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2015

QUESTION n° 15.252

OBJET : GARANTIE D'EMPRUNT POUR LE FINANCEMENT DE L'OPERATION DE CONSTRUCTION " LA DISTILLERIE" DE 52 LOGEMENTS, SITUÉE À SERVIAN.

Référence Service : PRM/DFIN/-

Rapporteur : **M. Robert MENARD**

L'an deux mille quinze et le douze novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

Etaient Présents :

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Guy COMBES, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Robert MENARD, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Michel SUERE, Christophe THOMAS.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Nataly DARTIGUELONGUE, Ariane DESCALS SOTO, Caroline DESCHAMPS, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Alberte FREY, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Dominique GUIFFREY, Agnès JULLIAN, Pascale LAUGE, Michèle MILLER, Roselyne PESTEIL, Natalia PETITJEAN, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Laurence RUL, Annie SCHMITT, Florence TAILLADE, Catherine VANDROY, Elie ABOUD, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Brice BLAZY, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Adil CHOUKRI TOURI, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Daniel PAREDES, Pierre VILLENEUVE, Luc ZENON.

Etaient absents et avaient donné procuration :

Monsieur le Vice-Président

Elisabeth PISSARRO à Michel HERAIL.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL à Jean-Michel DU PLAA,
Sandrine DAUGAS à Odette DORIER,
Magali PALERMO à Roselyne PESTEIL,
Perrine PELAEZ à Annie SCHMITT,
Nourredine ABID à Adil CHOUKRI TOURI,
Jacques GRANIER à Guy COMBES,
Michel MOULIN à Yvon MARTINEZ.

Etait excusé :

Monsieur le Conseiller Communautaire

Aimé COUQUET

Etaient absents :

Messieurs les Conseillers Communautaires

Claude PATIN, Philippe ROUGEOT, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Adil CHOUKRI TOURI.

Mesdames, Messieurs,

Vu la demande formulée par FDI Habitat tendant à obtenir la garantie par la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée à hauteur de 5 615 139, €, représentant 100 % des quatre emprunts à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, en vue du financement de l'opération de construction de 52 logements, située à Servian

Vu l'article R221-19 du Code Monétaire et Financier,

Vu les articles L 2252-1, L 2252-2, L 5111-4 et articles 5216-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles 2021 et 2298 du Code Civil,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 16 juillet 2015 ayant déclaré d'intérêt communautaire l'opération de construction de 52 logements, située à Servian

Ceci exposé, il vous est proposé:

Article 1 : La Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée accorde sa garantie d'emprunt pour le remboursement d'un montant de 5 615 139 €, représentant 100 % des quatre emprunts que FDI Habitat se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ces prêts sont destinés à financer l'opération de construction de 52 logements, située à Servian

Article 2 : Les caractéristiques financières des prêts sont les suivantes :

Caractéristiques du prêt	PLUS	PLUS FONCIER	PLAI	PLAI FONCIER
Montant du prêt :	2 796 744,00 €	1 182 175,00 €	1 150 083,00 €	486 137,00 €
Périodicité échéances :	annuelle	annuelle	annuelle	annuelle
Durée de la phase d'amortissement :	40 ans	50 ans	40 ans	50 ans
Durée de la phase de préfinancement :	De 3 à 24 mois maximum	De 3 à 24 mois maximum	De 3 à 24 mois maximum	De 3 à 24 mois maximum
Règlement des intérêts de préfinancement	Paiement en fin de préfinancement	Paiement en fin de préfinancement	Paiement en fin de préfinancement	Paiement en fin de préfinancement
Index :	Livret A	Livret A	Livret A	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt +60pdb	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt +60pdb	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt -20pdb	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt -20pdb

	Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux de Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%.			
Profil d'amortissement :	Amortissement déduit avec intérêts différés	Amortissement déduit avec intérêts différés	Amortissement déduit avec intérêts différés	Amortissement déduit avec intérêts différés
	Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés.			
Modalité de révision :	Double révisabilité limitée (DL)	Double révisabilité limitée (DL)	Double révisabilité limitée (DL)	Double révisabilité limitée (DL)
Taux de progressivité des échéances:	De 0% à 0,50% maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat de prêt en cas de variation du taux de livret A)	De 0% à 0,50% maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat de prêt en cas de variation du taux de livret A)	De 0% à 0,50% maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat de prêt en cas de variation du taux de livret A)	De 0% à 0,50% maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat de prêt en cas de variation du taux de livret A)
	Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux de Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0%.			

Article 3 : La garantie de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée est accordée pour la durée totale des prêts, jusqu'au complet remboursement de ceux-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Il est précisé que, si la durée de préfinancement retenue par l'emprunteur est inférieure à douze (12) mois, les intérêts courus pendant cette période sont exigibles au terme de celle-ci et si cette durée est égale ou supérieure à douze (12) mois, les intérêts feront l'objet d'une capitalisation sauf si l'Emprunteur opte pour le paiement des intérêts de la période.

Article 4 : La Communauté d'Agglomération s'engage pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts.

Article 5 : Le Conseil autorise le Président de la Communauté d'Agglomération à intervenir aux contrats de prêts qui seront passés entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'Emprunteur.

Nombre de Conseillers	
En exercice :	65
Présents :	53
Représentés :	8
Absents :	4
Suffrages exprimés :	61
Pour :	61
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,
Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Frédéric LACAS
Président de la Communauté d'Agglomération
Béziers Méditerranée
Maire de Sérignan

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2015

QUESTION n° 15.253

OBJET : GARANTIE D'EMPRUNT POUR LE FINANCEMENT DE L'OPERATION D'ACQUISITION EN VEFA DE 27 LOGEMENTS, SITUÉS ZAC BEL AMI À SERVIAN .

Référence Service : PRM/DFIN/-

Rapporteur : **M. Robert MENARD**

L'an deux mille quinze et le douze novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

Etaients Présents :

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Guy COMBES, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Robert MENARD, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Michel SUERE, Christophe THOMAS.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Nataly DARTIGUELONGUE, Ariane DESCALS SOTO, Caroline DESCHAMPS, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Alberte FREY, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Dominique GUIFFREY, Agnès JULLIAN, Pascale LAUGE, Michèle MILLER, Roselyne PESTEIL, Natalia PETITJEAN, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Laurence RUL, Annie SCHMITT, Florence TAILLADE, Catherine VANDROY, Elie ABOUD, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Brice BLAZY, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Adil CHOUKRI TOURI, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Daniel PAREDES, Pierre VILLENEUVE, Luc ZENON.

Etaients absents et avaient donné procuration :

Monsieur le Vice-Président

Elisabeth PISSARRO à Michel HERAIL.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL à Jean-Michel DU PLAA,
Sandrine DAUGAS à Odette DORIER,
Magali PALERMO à Roselyne PESTEIL,
Perrine PELAEZ à Annie SCHMITT,
Nourredine ABID à Adil CHOUKRI TOURI,
Jacques GRANIER à Guy COMBES,
Michel MOULIN à Yvon MARTINEZ.

Etait excusé :

Monsieur le Conseiller Communautaire

Aimé COUQUET

Etaients absents :

Messieurs les Conseillers Communautaires

Claude PATIN, Philippe ROUGEOT, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Adil CHOUKRI TOURI.

Mesdames, Messieurs,

Vu la demande formulée par la Société d'HLM Un Toit Pour Tous tendant à obtenir la garantie par la Communauté d'Agglomération à hauteur de 2 492 651,25 €, représentant 75% des quatre emprunts d'un montant total de 3 323 535 € à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, en vue du financement de l'opération d'acquisition en VEFA de 27 logements, située ZAC Bel Ami à Servian

Vu l'article R221-19 du Code Monétaire et Financier,

Vu les articles L 2252-1, L 2252-2, L 5111-4 et articles 5216-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles 2021 et 2298 du Code Civil,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 16 juillet 2015 ayant déclaré d'intérêt communautaire l'opération d'acquisition en VEFA de 27 logements, située ZAC Bel Ami à Servian

Ceci exposé, il vous est proposé:

Article 1 : La Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée accorde sa garantie à hauteur de 75 % pour le remboursement des quatre emprunts d'un montant total de 3 323 535 € souscrits par la société d'HLM Un Toit Pour Tous auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ces prêts sont destinés à financer l'opération d'acquisition en VEFA de 27 logements, située ZAC Bel Ami à Servian

Article 2 : Les caractéristiques financières des prêts sont les suivantes :

Caractéristiques du prêt	PLUS	PLUS FONCIER	PLAI	PLAI FONCIER
Montant du prêt :	1 978 223,00 €	472 561,00 €	680 605,00 €	192 146,00 €
Périodicité échéances :	annuelle	annuelle	annuelle	annuelle
Durée de la phase d'amortissement :	40 ans	50 ans	40 ans	50 ans
Index :	Livret A	Livret A	Livret A	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt +60pdb	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt +60pdb	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt -20pdb	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt -20pdb
	Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux de Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%.			

Profil d'amortissement :	Amortissement déduit avec intérêts différés	Amortissement déduit avec intérêts différés	Amortissement déduit avec intérêts différés	Amortissement déduit avec intérêts différés
	Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés.			
Modalité de révision :	Double révisabilité limitée (DL)	Double révisabilité limitée (DL)	Double révisabilité limitée (DL)	Double révisabilité limitée (DL)
Taux de progressivité des échéances:	De 0% à 0,50% maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat de prêt en cas de variation du taux de livret A)	De 0% à 0,50% maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat de prêt en cas de variation du taux de livret A)	De 0% à 0,50% maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat de prêt en cas de variation du taux de livret A)	De 0% à 0,50% maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat de prêt en cas de variation du taux de livret A)
	Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux de Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0%.			

Article 3 : La garantie de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée est accordée pour la durée totale des prêts, jusqu'au complet remboursement de ceux-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : La Communauté d'Agglomération s'engage pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts.

Article 5 : Le Conseil autorise le Président de la Communauté d'Agglomération à intervenir aux contrats de prêts qui seront passés entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'Emprunteur.

Nombre de Conseillers	
En exercice :	65
Présents :	53
Représentés :	8
Absents :	4
Suffrages exprimés :	61
Pour :	61
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,
Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Frédéric LACAS
Président de la Communauté d'Agglomération
Béziers Méditerranée
Maire de Sérignan

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2015

QUESTION n° 15.254

OBJET : GARANTIE D'EMPRUNT POUR LE FINANCEMENT DE L'ACQUISITION DE 8 LOGEMENTS INDIVIDUELS AU SEIN DE LA RÉSIDENCE "LA SYRAHDELLE" À BÉZIERS.

Référence Service : PRM/DFIN/-

Rapporteur : **M. Robert MENARD**

L'an deux mille quinze et le douze novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

Étaient Présents :

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Guy COMBES, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Robert MENARD, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Michel SUERE, Christophe THOMAS.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Nataly DARTIGUELONGUE, Ariane DESCALS SOTO, Caroline DESCHAMPS, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Alberte FREY, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Dominique GUIFFREY, Agnès JULLIAN, Pascale LAUGE, Michèle MILLER, Roselyne PESTEIL, Natalia PETITJEAN, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Laurence RUL, Annie SCHMITT, Florence TAILLADE, Catherine VANDROY, Elie ABOUD, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Brice BLAZY, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Adil CHOUKRI TOURI, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Daniel PAREDES, Pierre VILLENEUVE, Luc ZENON.

Étaient absents et avaient donné procuration :

Monsieur le Vice-Président

Elisabeth PISSARRO à Michel HERAIL.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL à Jean-Michel DU PLAA,
Sandrine DAUGAS à Odette DORIER,
Magali PALERMO à Roselyne PESTEIL,
Perrine PELAEZ à Annie SCHMITT,
Nourredine ABID à Adil CHOUKRI TOURI,
Jacques GRANIER à Guy COMBES,
Michel MOULIN à Yvon MARTINEZ.

Était excusé :

Monsieur le Conseiller Communautaire

Aimé COUQUET

Étaient absents :

Messieurs les Conseillers Communautaires

Claude PATIN, Philippe ROUGEOT, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Adil CHOUKRI TOURI.

Mesdames, Messieurs,

Vu la demande formulée par FDI FONCIERE tendant à obtenir la garantie par la Communauté d'Agglomération à hauteur de 100 %, d'un emprunt de 880 000 € à contracter auprès du Crédit Agricole, en vue du financement de l'acquisition de 8 logements individuels au sein de la résidence « La Syrahdelle », située à Béziers, pour y réaliser une opération locative,

Vu l'article R221-19 du Code Monétaire et Financier,

Vu les articles L 2252-1, L 2252-2, L 5111-4 et articles 5216-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles 2021 et 2298 du Code Civil,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 12 novembre 2015 ayant validé l'opération d'acquisition de 8 logements individuels au sein de la résidence « La Syrahdelle », située à Béziers,

Ceci exposé, il vous est proposé:

Article 1 : La Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée accorde sa garantie d'emprunt pour le remboursement d'un montant de 880 000,00 €, représentant 100 % de l'emprunt que FDI FONCIERE se propose de contracter auprès du Crédit Agricole.

Ce prêt est destiné à financer l'opération d'acquisition de 8 logements individuels au sein de la résidence « La Syrahdelle », située à Béziers,

Article 2 : Les caractéristiques financières du prêt sont les suivantes :

Caractéristiques du prêt	Prêt Locatif Social (PLS)
Montant du prêt:	880 000,00 €
Durée du prêt:	40 ans - Dont durée de la période d'amortissement : 40 ans
Frais de dossier:	1 500,00 €
Taux d'intérêt actuariel annuel révisable:	1,86 % à la date du 10/08/2015
	Le taux d'intérêt actuariel annuel est révisé à chaque variation du taux de rémunération du livret A
Indice de référence:	Taux de rémunération du livret A, soit 0,75% à la date du 01/08/2015. Ce taux correspond à un taux d'intérêt équivalent (au choix selon la périodicité choisie) : - mensuel de : 1,8443% - trimestriel de : 1,8472% - semestriel de : 1,8514%

Article 3 : La garantie de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée est accordée pour la durée totale du prêt, jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple du Crédit Agricole, la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : La Communauté d'Agglomération s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts.

Article 5 : Le Conseil autorise le Président de la Communauté d'Agglomération à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre le Crédit Agricole et l'Emprunteur.

Nombre de Conseillers	
En exercice :	65
Présents :	53
Représentés :	8
Absents :	4
Suffrages exprimés :	61
Pour :	61
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,
Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Frédéric LACAS
Président de la Communauté d'Agglomération
Béziers Méditerranée
Maire de Sérignan

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2015

QUESTION n° 15.255

OBJET : RÉSEAU RÉGIONAL DES CONSERVATOIRES CLASSES A RAYONNEMENT RÉGIONAL OU DÉPARTEMENTAL.

Référence Service : DGIS/DEAAC/-

Rapporteur : **M. Jean-Michel DU PLAA**

L'an deux mille quinze et le douze novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

Etaients Présents :

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Guy COMBES, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Robert MENARD, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Michel SUERE, Christophe THOMAS.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Nataly DARTIGUELONGUE, Ariane DESCALS SOTO, Caroline DESCHAMPS, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Alberte FREY, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Dominique GUIFFREY, Agnès JULLIAN, Pascale LAUGE, Michèle MILLER, Roselyne PESTEIL, Natalia PETITJEAN, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Laurence RUL, Annie SCHMITT, Florence TAILLADE, Catherine VANDROY, Elie ABOUD, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Brice BLAZY, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Adil CHOUKRI TOURI, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Daniel PAREDES, Pierre VILLENEUVE, Luc ZENON.

Etaients absents et avaient donné procuration :

Monsieur le Vice-Président

Elisabeth PISSARRO à Michel HERAIL.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL à Jean-Michel DU PLAA,
Sandrine DAUGAS à Odette DORIER,
Magali PALERMO à Roselyne PESTEIL,
Perrine PELAEZ à Annie SCHMITT,
Nourredine ABID à Adil CHOUKRI TOURI,
Jacques GRANIER à Guy COMBES,
Michel MOULIN à Yvon MARTINEZ.

Etait excusé :

Monsieur le Conseiller Communautaire

Aimé COUQUET

Etaients absents :

Messieurs les Conseillers Communautaires

Claude PATIN, Philippe ROUGEOT, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Adil CHOUKRI TOURI.

Mesdames, Messieurs,

Le Conservatoire Béziers Méditerranée qui a été classé à Rayonnement Départemental par arrêté du Ministre de la Culture du 17 juillet 2015, peut dorénavant proposer un cycle d'enseignement pré professionnel conduisant à l'obtention d'un diplôme intitulé Diplôme d'Études Musicales (DEM), Chorégraphiques (DEC) ou Théâtrales (DET).

Suite à la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales et au décret du 16 juin 2005 portant sur la création des Diplômes Nationaux d'Orientation Professionnelle (DNOP) de musique, de danse et d'art dramatique, ce diplôme devrait évoluer et être remplacé au terme du processus de décentralisation par un Diplôme National.

L'organisation des cursus et des modalités de validation de ce diplôme nécessite de s'appuyer sur un réseau régional constitué entre les conservatoires classés à Rayonnement Régional (Montpellier Métropole et Perpignan Méditerranée) et Départemental (Nîmes Métropole et Grand Narbonne), en concertation avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC).

Ce réseau, matérialisé par des conventions entre les collectivités gestionnaires des conservatoires concernés, permettra, au moyen de différentes actions pédagogiques et artistiques mutualisées, d'harmoniser les niveaux, cursus et formations, de favoriser l'émulation entre les élèves et d'apporter une meilleure reconnaissance au niveau national des diplômes délivrés par chaque établissement.

Ceci exposé, il vous est proposé:

- de valider la démarche d'inscription du Conservatoire Béziers Méditerranée dans le réseau régional des conservatoires classés à Rayonnement Régional ou Départemental.
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
En exercice :	65
Présents :	53
Représentés :	8
Absents :	4
Suffrages exprimés :	61
Pour :	61
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Frédéric LACAS
Président de la Communauté d'Agglomération
Béziers Méditerranée
Maire de Sérignan

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2015

QUESTION n° 15.256

OBJET : ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS DE COHESION SOCIALE DES COMMUNES (PROGRAMMATION 2015).

Référence Service : DGIS/DPV/-

Rapporteur : **M. Jean-Michel DU PLAA**

L'an deux mille quinze et le douze novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

Etaient Présents :

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Guy COMBES, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Robert MENARD, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Michel SUERE, Christophe THOMAS.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Nataly DARTIGUELONGUE, Ariane DESCALS SOTO, Caroline DESCHAMPS, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Alberte FREY, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Dominique GUIFFREY, Agnès JULLIAN, Pascale LAUGE, Michèle MILLER, Roselyne PESTEIL, Natalia PETITJEAN, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Laurence RUL, Annie SCHMITT, Florence TAILLADE, Catherine VANDROY, Elie ABOUD, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Brice BLAZY, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Adil CHOUKRI TOURI, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Daniel PAREDES, Pierre VILLENEUVE, Luc ZENON.

Etaient absents et avaient donné procuration :

Monsieur le Vice-Président

Elisabeth PISSARRO à Michel HERAIL.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL à Jean-Michel DU PLAA,
Sandrine DAUGAS à Odette DORIER,
Magali PALERMO à Roselyne PESTEIL,
Perrine PELAEZ à Annie SCHMITT,
Nourredine ABID à Adil CHOUKRI TOURI,
Jacques GRANIER à Guy COMBES,
Michel MOULIN à Yvon MARTINEZ.

Etait excusé :

Monsieur le Conseiller Communautaire

Aimé COUQUET

Etaient absents :

Messieurs les Conseillers Communautaires

Claude PATIN, Philippe ROUGEOT, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Adil CHOUKRI TOURI.

Mesdames, Messieurs,

La Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée, au titre de la compétence « Politique de la Ville » anime le Contrat de Ville à destination des quartiers prioritaires situés sur le territoire de la ville de Béziers.

Dans une logique de développement social territorial, la Direction Politique de la Ville intervient également auprès des communes péri-urbaines.

Cet accompagnement méthodologique et financier s'adresse aux 12 villes membres (hors-ville centre) qui, en fonction des besoins identifiés, conduisent des actions relatives à la cohésion sociale.

Pour 2015, les crédits alloués sont de 12 500€, attribués à 50% maximum du coût global de l'action.

Le tableau ci-annexé dresse l'état d'instruction des actions présentées.

Ceci exposé, il vous est proposé:

- d'adopter la participation financière de la Communauté d'Agglomération telle qu'elle est présentée dans le tableau ci-annexé,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
En exercice :	65
Présents :	53
Représentés :	8
Absents :	4
Suffrages exprimés :	61
Pour :	61
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,
Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Frédéric LACAS
Président de la Communauté d'Agglomération
Béziers Méditerranée
Maire de Sérignan

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2015

QUESTION n° 15.257

OBJET : DISPOSITIF DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE - AVENANT À LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE LYCÉE POLYVALENT JEAN MOULIN.

Référence Service : DGIS/DPV/-

Rapporteur : **M. Jean-Michel DU PLAA**

L'an deux mille quinze et le douze novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

Étaient Présents :

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Guy COMBES, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Robert MENARD, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Michel SUERE, Christophe THOMAS.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Nataly DARTIGUELONGUE, Ariane DESCALS SOTO, Caroline DESCHAMPS, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Alberte FREY, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Dominique GUIFFREY, Agnès JULLIAN, Pascale LAUGE, Michèle MILLER, Roselyne PESTEIL, Natalia PETITJEAN, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Laurence RUL, Annie SCHMITT, Florence TAILLADE, Catherine VANDROY, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Brice BLAZY, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Adil CHOUKRI TOURI, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Daniel PAREDES, Pierre VILLENEUVE, Luc ZENON.

Étaient absents et avaient donné procuration :

Monsieur le Vice-Président

Elisabeth PISSARRO à Michel HERAIL.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL à Jean-Michel DU PLAA,
Sandrine DAUGAS à Odette DORIER,
Magali PALERMO à Roselyne PESTEIL,
Perrine PELAEZ à Annie SCHMITT,
Nourredine ABID à Adil CHOUKRI TOURI,
Jacques GRANIER à Guy COMBES,
Michel MOULIN à Yvon MARTINEZ.

Était excusé :

Monsieur le Conseiller Communautaire

Aimé COUQUET

Étaient absents :

Messieurs les Conseillers Communautaires

Elie ABOUD, Claude PATIN, Philippe ROUGEOT, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Adil CHOUKRI TOURI.

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Communautaire, dans sa séance du 31 janvier 2008, a donné son accord pour accompagner l'État et la Ville de Béziers dans le cadre d'une démarche commune de création et de labellisation d'un Dispositif de Réussite Éducative au sein de l'Éducation Nationale sur le territoire de la ville centre.

Par une délibération du 02 mars 2012 le Conseil Communautaire a approuvé la convention de partenariat entre la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée et l'Établissement Public Local d'Enseignement (EPL) support juridique et administratif du Dispositif de Réussite Éducative.

L'avenant à la convention du 4 avril 2012 ci-annexé précise le montant des co-financements attribués au Dispositif de Réussite Éducative par les partenaires suivants : l'Acsé, la Caisse d'Allocations Familiales et la Ville de Béziers et modifie l'article 2 « modalités de coopération » de la convention initiale comme suit :

« Article 2 : Modalités de coopération »

Outre la mise en œuvre du partenariat entre les deux parties, il sera précisé les modalités de soutien du Dispositif de Réussite Éducative par la Ville de Béziers, l'État et la Caisse d'Allocations Familiales de l'Hérault.

La Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée :

Coopère avec le Dispositif de Réussite Éducative et à ce titre :

- S'appuie sur ce dispositif opérationnel pour accompagner les projets éducatifs du territoire dans le cadre de sa compétence Politique de la ville ;
- Soutient le projet de Réussite Éducative par le biais d'expérimentations au travers du Contrat de Ville ;
- Mobilise ses services de la Direction Politique de la Ville dans les instances opérationnelles et de pilotage pour contribuer à la réussite de ce projet ;
- Soutient le fonctionnement du dispositif en assistant sa chef de projet ;
- Apporte une subvention annuelle permettant au dispositif d'innover notamment en matière d'actions collectives et expérimentales de 20 000€ pour 2015 ;
- Sollicite le dispositif à travers l'actualisation d'indicateurs de suivi annuel en matière d'état des lieux des territoires, d'observation des « communautés de problèmes » et d'évolution de l'action publique en matière éducative (cf. article 6).

L'EPL Lycée Polyvalent Jean Moulin :

Est le support juridique et administratif du Dispositif de Réussite Éducative. Le chef d'établissement procédera au règlement de toutes les dépenses liées à la mise en œuvre des actions prévues dans la convention annuelle attributive de subventions et dans ses avenants signés entre le Lycée Polyvalent Jean Moulin et l'État via la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

La Ville de Béziers

Soutient la réalisation du Dispositif de Réussite Éducative en mettant gracieusement à disposition les locaux sis 32 avenue Gambetta, propriété de l'OPH Béziers Méditerranée pour l'installation de l'équipe du dispositif.

Cette mise à disposition fera l'objet d'une convention spécifique entre l'EPLE et la Ville de Béziers.

Le montant du loyer principal annuel payé par la Ville correspondant à cette mise à disposition est estimé à 5 000€ (hors charges).

L'État

Au travers du Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET) est le promoteur de ce dispositif, en assure le cadre pédagogique et apporte un financement (de 250 000 € au titre de l'exercice 2015).

La Caisse d'Allocations Familiales de l'Hérault

Soutient le dispositif au titre de sa politique familiale et apporte un financement (de 7 500€ sur l'année scolaire 2014-2015) pour la mise en œuvre d'actions collectives. »

Ceci exposé, il vous est proposé:

- D'approuver l'avenant à la convention ci-annexée,
- D'attribuer une participation financière de 20 000€ pour la période du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, les crédits nécessaires étant inscrits au budget primitif 2015,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
En exercice :	65
Présents :	52
Représentés :	8
Absents :	5
Suffrages exprimés :	60
Pour :	60
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Frédéric LACAS
Président de la Communauté d'Agglomération
Béziers Méditerranée
Maire de Sérignan

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2015

QUESTION n° 15.258

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE AU DISPOSITIF DE TÉLÉ-PROTECTION " TÉLÉPHONE GRAND DANGER".

Référence Service : DGIS//–

Rapporteur : **M. Jean-Paul GALONNIER**

L'an deux mille quinze et le douze novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

Étaient Présents :

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Guy COMBES, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Robert MENARD, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Michel SUERE, Christophe THOMAS.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Nataly DARTIGUELONGUE, Ariane DESCALS SOTO, Caroline DESCHAMPS, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Alberte FREY, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Dominique GUIFFREY, Agnès JULLIAN, Pascale LAUGE, Michèle MILLER, Roselyne PESTEIL, Natalia PETITJEAN, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Laurence RUL, Annie SCHMITT, Florence TAILLADE, Catherine VANDROY, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Brice BLAZY, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Adil CHOUKRI TOURI, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Daniel PAREDES, Pierre VILLENEUVE, Luc ZENON.

Étaient absents et avaient donné procuration :

Monsieur le Vice-Président

Elisabeth PISSARRO à Michel HERAIL.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL à Jean-Michel DU PLAA,
Sandrine DAUGAS à Odette DORIER,
Magali PALERMO à Roselyne PESTEIL,
Perrine PELAEZ à Annie SCHMITT,
Nourredine ABID à Adil CHOUKRI TOURI,
Jacques GRANIER à Guy COMBES,
Michel MOULIN à Yvon MARTINEZ.

Était excusé :

Monsieur le Conseiller Communautaire

Aimé COUQUET

Étaient absents :

Messieurs les Conseillers Communautaires

Elie ABOUD, Claude PATIN, Philippe ROUGEOT, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Adil CHOUKRI TOURI.

Mesdames, Messieurs,

La Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée a inscrit la thématique des violences intrafamiliales comme l'axe prioritaire n° 2 du Plan Intercommunal de Prévention de la Délinquance 2015-2017 signé le 7 septembre 2015.

Cette action permet d'intervenir pour améliorer la prévention des violences faites aux femmes victimes de violences conjugales. L'article 41-3-1 de la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 stipule qu'en cas de grave danger le Procureur de la République peut attribuer à la victime un dispositif de téléprotection lui permettant d'alerter les autorités publiques.

Ce dispositif vise à :

- assurer une protection et une prise en charge du bénéficiaire.
- assurer son accompagnement pendant toute la durée de la mesure par l'association ADIAV, désignée à cette fin par le Procureur de la République et sa prise en charge par tous les acteurs locaux concernés.

Le dispositif de télé-protection, intitulé « Téléphone Grand Danger » consiste en un téléphone portable disposant d'une touche préprogrammée et dédiée, permettant au bénéficiaire de joindre, en cas de danger, la plateforme du prestataire accessible 7 jours/7 et 24h/24, qui fait le relais auprès des services opérationnels de la police et de la gendarmerie afin de porter secours et assistance dans les meilleurs délais.

Il est attribué pour une durée de 6 mois prioritairement aux victimes résidant sur le territoire communautaire, renouvelable le cas échéant.

Une convention, définissant les conditions et modalités de mise en œuvre, est conclue entre la Préfecture du Département de l'Hérault, le Conseil Départemental de l'Hérault, la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée, le Tribunal de Grande Instance de Béziers, la Direction Départementale de la Sécurité Publique de l'Hérault, le Groupement de Gendarmerie Départementale de l'Hérault, l'association ADIAV, le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de l'Hérault.

Ceci exposé, il vous est proposé:

- d'approuver la convention « dispositif de Téléprotection Grave Danger » ci-annexée,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
En exercice :	65
Présents :	52
Représentés :	8
Absents :	5
Suffrages exprimés :	60
Pour :	60
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,
Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Frédéric LACAS
Président de la Communauté d'Agglomération
Béziers Méditerranée
Maire de Sérignan

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2015

QUESTION n° 15.259

**OBJET : CONVENTION AVEC LES COMMUNES POUR LE FINANCEMENT DE LA
DESSERTE EN TRANSPORT PÉRI-SCOLAIRE DES PISCINES COMMUNAUTAIRES -
ANNÉE SCOLAIRE 2014-2015.**

Référence Service : DGIS/DEA/-

Rapporteur : **M. Jean-Paul GALONNIER**

L'an deux mille quinze et le douze novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

Etaient Présents :

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Guy COMBES, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Robert MENARD, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Michel SUERE, Christophe THOMAS.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Nataly DARTIGUELONGUE, Ariane DESCALS SOTO, Caroline DESCHAMPS, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Alberte FREY, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Dominique GUIFFREY, Agnès JULLIAN, Pascale LAUGE, Michèle MILLER, Roselyne PESTEIL, Natalia PETITJEAN, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Laurence RUL, Annie SCHMITT, Florence TAILLADE, Catherine VANDROY, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Brice BLAZY, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Adil CHOUKRI TOURI, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Daniel PAREDES, Pierre VILLENEUVE, Luc ZENON.

Etaient absents et avaient donné procuration :

Monsieur le Vice-Président

Elisabeth PISSARRO à Michel HERAIL.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL à Jean-Michel DU PLAA,
Sandrine DAUGAS à Odette DORIER,
Magali PALERMO à Roselyne PESTEIL,
Perrine PELAEZ à Annie SCHMITT,
Nourredine ABID à Adil CHOUKRI TOURI,
Jacques GRANIER à Guy COMBES,
Michel MOULIN à Yvon MARTINEZ.

Etait excusé :

Monsieur le Conseiller Communautaire

Aimé COUQUET

Etaient absents :

Messieurs les Conseillers Communautaires

Elie ABOUD, Claude PATIN, Philippe ROUGEOT, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Adil CHOUKRI TOURI.

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du Conseil Communautaire en date du 29 octobre 2009, la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée a décidé de prendre en charge financièrement le transport péri-scolaire des élèves des classes de CP et CE1 (et quelques classes de grande section de maternelle) des communes vers les piscines communautaires Muriel Hermine et Léo Lagrange, moyennant une participation des communes arrêtée à 35 % du coût des transports effectivement réalisés.

Les modalités de définition, de financement et de versement des participations des communes sont formalisées dans une convention individualisée par commune dont le modèle est joint à la présente délibération. A noter que la commune de Servian ne rentre pas dans le dispositif et que pour la Ville de Béziers, un protocole transactionnel entre celle-ci et la Communauté d'Agglomération, relatif au financement des périodes 2012-2013 à 2014-2015 est en cours de signature.

Le transport vers les piscines communautaires est assuré sur la base d'un planning horaire prévisionnel arrêté pour l'année scolaire 2014-2015 d'un commun accord entre les services de l'Éducation Nationale, la Direction des équipements aquatiques et Transdev Urbain Béziers Méditerranée Transports auquel la Communauté d'agglomération Béziers Méditerranée a confié un marché, par décision du Président en date du 31 juillet 2014, pour la période allant du 1er septembre 2014 au 31 août 2015.

Sur cette base, en fonction des prestations réellement effectuées, le coût total s'établit à 73 750 € HT (109 150 € HT - 35 400 € HT, part ville de Béziers) pour la période allant de septembre 2014 à juin 2015, à répartir selon le tableau ci-après :

Communes	Total HT	Total TTC	Participation TTC par commune (35%)
Bassan	4 750€	5 225€	1 828,75€
Boujan-sur-Libron	7 000€	7 700€	2 695,00€
Cers	4 750€	5 225€	1 828,75€
Corneilhan	4 500€	4 950€	1 732,50€
Espondeilhan	4 750€	5 225€	1 828,75€
Lieuran-lès-Béziers	4 750€	5 225€	1 828,75€
Lignan-sur-Orb	7 500€	8 250€	2 887,50€
Sauvian	9 000€	9 900€	3 465,00€
Sérignan	12 250€	13 475€	4 716,25€
Valras-Plage	7 000€	7 700€	2 695,00€
Villeneuve-lès-Béziers	7 500€	8 250€	2 887,50€
Sous-total à répartir	73 750€	81 125€	28 393,75€
+ Béziers (pour mémoire)	35 400€	38 940€	13 629, 00€
TOTAL 2014/2015	109 150€	120 065€	42 022,75€

Ceci exposé, il vous est proposé:

- d'approuver la convention avec les communes concernées pour le financement de la desserte en transport péri-scolaire des piscines communautaires, telle qu'annexée ci jointe,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
En exercice :	65
Présents :	52
Représentés :	8
Absents :	5
Suffrages exprimés :	60
Pour :	60
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,
Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Frédéric LACAS
Président de la Communauté d'Agglomération
Béziers Méditerranée
Maire de Sérignan

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2015

QUESTION n° 15.260

OBJET : CONVENTION DE PARTAGE DES FRAIS POUR LA MISE EN OEUVRE DE LA CANDIDATURE À L'APPEL À PROJET "APPROCHE TERRITORIALE INTÉGRÉE" (ATI).

Référence Service : PST/D2P/-

Rapporteur : **M. Alain ROMERO**

L'an deux mille quinze et le douze novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

Etaients Présents :

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Guy COMBES, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Robert MENARD, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Michel SUERE, Christophe THOMAS.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Nataly DARTIGUELONGUE, Ariane DESCALS SOTO, Caroline DESCHAMPS, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Alberte FREY, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Dominique GUIFFREY, Agnès JULLIAN, Pascale LAUGE, Michèle MILLER, Roselyne PESTEIL, Natalia PETITJEAN, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Laurence RUL, Annie SCHMITT, Florence TAILLADE, Catherine VANDROY, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Brice BLAZY, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Adil CHOUKRI TOURI, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Daniel PAREDES, Pierre VILLENEUVE, Luc ZENON.

Etaients absents et avaient donné procuration :

Monsieur le Vice-Président

Elisabeth PISSARRO à Michel HERAIL.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL à Jean-Michel DU PLAA,
Sandrine DAUGAS à Odette DORIER,
Magali PALERMO à Roselyne PESTEIL,
Perrine PELAEZ à Annie SCHMITT,
Nourredine ABID à Adil CHOUKRI TOURI,
Jacques GRANIER à Guy COMBES,
Michel MOULIN à Yvon MARTINEZ.

Etait excusé :

Monsieur le Conseiller Communautaire

Aimé COUQUET

Etaients absents :

Messieurs les Conseillers Communautaires

Elie ABOUD, Claude PATIN, Philippe ROUGEOT, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Adil CHOUKRI TOURI.

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations du conseil communautaire en date du 16 juillet 2015, la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée a décidé de déposer sa candidature à l'appel à projet Approches Territoriales Intégrées volet territorial lancé par la Région dans le cadre du programme FEDER/FSE 2014-2020 et a décidé d'approuver les statuts de l'association Coeur du languedoc et d'y adhérer.

Le 30 juillet 2015, les Communautés d'Agglomération Béziers Méditerranée, Hérault Méditerranée et le Grand Narbonne, les Communautés de communes la Domitienne et Région Lézignanaise, Corbières et Minervois, regroupées au sein de l'association Coeur du Languedoc, ont déposé un dossier de candidature conjoint à l'appel à projet Approches Territoriales Intégrées volet territorial.

Afin de satisfaire aux exigences du cahier des charges de l'appel à projet, les cinq territoires partenaires ont engagé un certain nombre de dépenses, pour un montant total de 9 776,10€TTC :

- réalisation d'un diagnostic territorial à l'échelle du territoire formé par les 5 EPCI
- conseil juridique pour la constitution de l'association « Cœur du Languedoc »

Dans l'attente de la constitution juridique de l'association Cœur du Languedoc, les cinq partenaires ont décidé de contribuer conjointement à l'ensemble des frais inhérents au dépôt de la candidature.

Considérant que les dépenses ont été supportées par la Communauté de communes la Domitienne, il convient d'acter conventionnellement la participation financière de chacun des territoires au prorata de la dernière population INSEE connue. Sur cette base, la participation de la communauté d'agglomération Béziers Méditerranée est évaluée à 2 959,23 € TTC.

Ceci exposé, il vous est proposé:

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention relative au partage de frais ci-joint en annexe, ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
En exercice :	65
Présents :	52
Représentés :	8
Absents :	5
Suffrages exprimés :	60
Pour :	60
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,
Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Frédéric LACAS
Président de la Communauté d'Agglomération
Béziers Méditerranée
Maire de Sérignan

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2015

QUESTION n° 15.261

OBJET : CRÉATION ET MISE EN OEUVRE D'UNE PLATEFORME DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE POUR L'HABITAT PRIVÉ - APPROBATION DE LA CONVENTION DE FINANCEMENT.

Référence Service : DGIS//–

Rapporteur : **M. Gérard ABELLA**

L'an deux mille quinze et le douze novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

Étaient Présents :

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Guy COMBES, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Robert MENARD, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Michel SUERE, Christophe THOMAS.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Nataly DARTIGUELONGUE, Ariane DESCALS SOTO, Caroline DESCHAMPS, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Alberte FREY, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Dominique GUIFFREY, Agnès JULLIAN, Pascale LAUGE, Michèle MILLER, Roselyne PESTEIL, Natalia PETITJEAN, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Laurence RUL, Annie SCHMITT, Florence TAILLADE, Catherine VANDROY, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Brice BLAZY, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Adil CHOUKRI TOURI, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Daniel PAREDES, Pierre VILLENEUVE, Luc ZENON.

Étaient absents et avaient donné procuration :

Monsieur le Vice-Président

Elisabeth PISSARRO à Michel HERAIL.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL à Jean-Michel DU PLAA,
Sandrine DAUGAS à Odette DORIER,
Magali PALERMO à Roselyne PESTEIL,
Perrine PELAEZ à Annie SCHMITT,
Nourredine ABID à Adil CHOUKRI TOURI,
Jacques GRANIER à Guy COMBES,
Michel MOULIN à Yvon MARTINEZ.

Était excusé :

Monsieur le Conseiller Communautaire

Aimé COUQUET

Etaient absents :

Messieurs les Conseillers Communautaires

Elie ABOUD, Claude PATIN, Philippe ROUGEOT, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Adil CHOUKRI TOURI.

Mesdames, Messieurs,

La loi de transition énergétique pour la croissance verte adoptée en avril 2015, a confirmé le plan de rénovation énergétique de l'habitat lancé en septembre 2013 qui vise à tripler le nombre de rénovation énergétique de logements.

Dans ce contexte, l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie Languedoc Roussillon (ADEME) a lancé en 2014 un appel à manifestations d'intérêt à destination des collectivités locales visant la création de plateformes locales de la rénovation énergétique de l'habitat privé.

La Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée, candidate à cet appel à manifestations d'intérêt, a été sélectionnée en novembre 2014 pour une mission de préfiguration.

Par courrier en date du 28 septembre 2015, l'ADEME, après présentation en Commission Régionale des Aides, a validé le montage opérationnel du dispositif, le plan d'actions proposé ainsi que le budget prévisionnel pour les années 2016, 2017 et 2018.

La plateforme de rénovation énergétique de l'habitat privé sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée a pour objectif de faciliter et d'accompagner le passage à l'acte des ménages dans leur démarche de rénovation énergétique de leur logement en :

- simplifiant et unifiant le processus au sein d'un « service intégré à la rénovation énergétique » en coordonnant l'ensemble des acteurs et des dispositifs existants sur le territoire intercommunal en lien avec la rénovation énergétique ;
- facilitant l'information avec notamment la création d'un site internet dédié (avec en appui une campagne de communication sur les aides disponibles) et la prise de décision des porteurs de projets ;
- mobilisant les professionnels (artisans et opérateurs bancaires) autour de partenariats forts ;
- développant une animation et une gouvernance qui intègrent au mieux les initiatives existantes et fédèrent les parties concernées autour d'objectifs partagés.

La Maison des Coeurs de Villes rassemble physiquement l'ensemble des structures qui oeuvrent déjà en faveur de la réalisation de travaux favorisant les économies d'énergie et a déjà permis un rapprochement entre différents partenaires du territoire dont le point rénovation info service géré par la ville de Béziers.

Mais les rénovations effectives à ce jour sont encore insuffisantes et la mise en place de la plateforme devrait permettre une plus grande visibilité, stimuler la demande auprès des particuliers et augmenter la coopération entre les acteurs.

Le but de la plateforme est d'atteindre à l'issue des trois années un objectif de 200 logements rénovés (2016 : 40 ; 2017 : 80 ; 2018 : 80).

La plateforme sera gérée par la direction de l'habitat et du renouvellement urbain sous la responsabilité du directeur, secondé par le chef de service qui sera le chef de projet de la mise en place de la plateforme énergétique.

Cette équipe sera renforcée par la mise à disposition par la ville de Béziers, dans le cadre d'une convention de mutualisation de service, d'un chargé de mission / coordinateur et par le recrutement par la communauté d'agglomération d'un technicien thermicien.

Par courrier en date du 1er juin 2015, Monsieur le Maire de Béziers a donné son accord pour la finalisation d'une convention relative à cette mutualisation de moyens.

Outre l'aspect ressources humaines, la mise en place de cette plateforme génère les frais d'acquisition d'un logiciel pour un montant estimé à 23 000 €.

Les autres charges de fonctionnement sont celles qui préexistaient avant la constitution de la plateforme et qui sont intégrées dans le budget prévisionnel qui sert de base éligible à l'attribution de subvention par l'ADEME.

Le coût total prévisionnel des dépenses éligibles est de 708 753 € ; une aide financière est attribuée par l'ADEME d'un montant de 280 000 € pour la période du 1er décembre 2015 au 31 janvier 2019.

La convention de financement avec l'ADEME doit être signée avant le 30 novembre 2015.

Ceci exposé, il vous est proposé:

- d'approuver la création et la mise en œuvre d'une plateforme de rénovation énergétique pour l'habitat privé ;
- d'approuver le principe d'une convention de mutualisation des moyens avec la ville de Béziers ;
- d'approuver le cadre d'intervention et de participation financière de l'ADEME ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de financement avec l'ADEME, la convention de mutualisation de moyens avec la ville de Béziers et tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
En exercice :	65
Présents :	52
Représentés :	8
Absents :	5
Suffrages exprimés :	60
Pour :	60
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,
Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Frédéric LACAS
Président de la Communauté d'Agglomération
Béziers Méditerranée
Maire de Sérignan